GESTION DE COPROPRIÉTÉS & DE BIENS LOCATIFS



23 rue Davy, 75017 PARIS

T. 01 55 90 52 00

52 rue Klock, 92110 CLICHY

www.olliade.fr

OLLIADE SARL • RCS NANTERRE 507 801 488 • SIÈGE SOCIAL 52 RUE KLOCK, 92110 CLICHY • contact@olliade.fr CARTE PROFESSIONNELLE 9201 2018 000 045 308 • GARANTIE FINANCIÈRE GALIAN, 89 RUE DE LA BOÉTIE, 75008 PARIS

Copropriété : ASL FLANDRES SUD : SCI THOMAS MICHEL

SCI THOMAS MICHEL

: François MULLER

9 Impasse les Hauts de Serignan

Suivi par : François MULL Téléphone : 01.55.90.58.65

34410 SERIGNAN

@ Mail : <u>francois.muller@olliade.fr</u>

RECOMMANDE A.R.

PARIS, le 01/08/2024

CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi du 10 Juillet 1965 et au règlement de copropriété, nous vous invitons à participer à l'Assemblée Générale qui se tiendra le :

Mardi 17 Septembre 2024 à 11:00 A l'adresse suivante: C/O RIVP 100 Rue du Faubourg Saint-Antoine 75012 PARIS

Nous vous rappelons:

- Que si vous ne pouvez assister à cette assemblée générale, vous pouvez déléguer votre droit de vote à un mandataire, que ce dernier soit ou non membre du syndicat. Chaque mandataire ne peut recevoir plus de trois délégations de vote sauf si le total des voix dont il dispose lui-même et de celles de ses mandants n'excède pas 15% des voix du syndicat.
- VOTE PAR CORRESPONDANCE: DISPONIBLE EN LIGNE SUR VOTRE EXTRANET! Le vote par correspondance doit nous arriver minimum 3 jours francs avant la date d'assemblée, de préférence à remplir en ligne sur votre espace extranet Olliade; onglet assemblée générale; cliquer sur 'voter'.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sincères salutations.

VOTRE SYNDIC

- Assemblées générales : OPTEZ pour les avis électroniques <u>https://www.olliade.com/aviselectroniques</u>
- OPTEZ pour le paiement en ligne ; possibilité de prélèvement automatique avec mensualisation.

Pièces jointes ORDINAIRE

Vous trouverez ci-joint(s):

- Convocation
- Pouvoir
- · Ordre du jour
- Résolutions
- Vote par correspondance
- ASL FLANDRES SUD COMPTES 2021 AGO
- ASL FLANDRES SUD COMPTES 2023 AGO
- ASL FLANDRES SUD COMPTES 2022 AGO
- ASL Flandres Sud Offre BE3 Mission complémentaire AGO
- Questions diverses Email SCI Michel Thomas AGO
- Olliade ASL Flandres Sud AGO

POUVOIR

Je soussigné(e) **SCI THOMAS MICHEL**, agissant en qualité de copropriétaire de l'immeuble dénommé. **ASL FLANDRES SUD.**

Propriétaire du / des lot(s) Lot N° 0003 de l'état descriptif de division de l'immeuble, Titulaire de **31** tantièmes. Donne, par le présent, tous pouvoirs à M..... Ou à défaut à M..... A l'effet d'assister à l'Assemblée Générale des Copropriétaires de l'immeuble ci-dessus indiqué, convoquée, le: Mardi 17 Septembre 2024 à 11:00 C/O RIVP 100 Rue du Faubourg Saint-Antoine 75012 PARIS De me représenter et exercer tous les droits que je tiens du règlement de Copropriété et de la loi ; De prendre part, en mon nom, à toutes délibérations, discussions et à tous votes, faire toutes protestations, oppositions, réserves ; D'accepter toutes fonctions et tous mandats, signer toute feuille de présence, ainsi que tous procèsverbaux de séance et tous actes relatifs à l'administration des parties communes ; De se substituer et généralement faire le nécessaire pour assurer ma représentation à la dite Assemblée Générale. Dans la mesure où je ne préciserais pas nommément de mandataire, mon pouvoir sera remis au Président de séance désigné pour présider la dite Assemblée Générale avec faculté pour lui de se substituer à toute personne de son choix. A..... Le mandataire Signer et mettre de sa main la mention le..... Dater, signer et mettre de sa main la mention 'POUVOIR ACCEPTE' 'BON POUR POUVOIR'

Reproduction de l'article 22 de la loi du 10 juillet 1965 : « ... Tout copropriétaire peut déléguer son droit de vote à un mandataire, que ce dernier soit ou non membre du syndicat. Chaque mandataire ne peut recevoir plus de trois délégations de vote sauf si le total des voix dont il dispose lui-même et de celles de ses mandants n'excède pas 10 % des voix du syndicat. Le mandataire peut, en outre, recevoir plus de trois délégations de vote s'il participe à l'assemblée générale d'un syndicat principal et si tous ses mandants appartiennent à un même syndicat secondaire ».



GESTION DE COPROPRIÉTÉS & DE BIENS LOCATIFS

23 rue Davy, 75017 PARIS
 52 rue Klock, 92110 CLICHY
 52 rue Klock, 92110 CLICHY

OLLIADE SARL • RCS NANTERRE 507 801 488 • SIÈGE SOCIAL 52 RUE KLOCK, 92110 CLICHY • contact@olliade.fr CARTE PROFESSIONNELLE 9201 2018 000 045 308 • GARANTIE FINANCIÈRE GALIAN, 89 RUE DE LA BOÉTIE, 75008 PARIS

Ordre du Jour d'Assemblée Générale Ordinaire du 17/09/2024 à 11h00

pour la copropriété ASL FLANDRES SUD située au Rue de Kabylie - 75019 Paris 75019 PARIS

- 1. Election du Président de séance Majorité simple (art. 24)
- 2. Election du premier scrutateur Majorité simple (art. 24)
- 3. Election du second scrutateur Majorité simple (art. 24)
- 4. Election du secrétaire de séance Majorité simple (art. 24)
- 5. Rapport d'activité du Comité Syndical Sans majorité
- 6. Approbation des comptes de l'exercice comptable de l'année 2021 Majorité simple (art. 24)
- 7. Approbation des comptes de l'exercice comptable de l'année 2022 Majorité simple (art. 24)
- 8. Approbation des comptes de l'exercice comptable de l'année 2023 Majorité simple (art. 24)
- 9. Quitus au Président d'ASL Majorité simple (art. 24)
- 10. Désignation du Président d'ASL Majorité absolue (art. 25)
- 11. Election des membres du comité syndical Majorité absolue (art. 25)
- 12. Ajustement du budget de l'exercice N+1 en cours d'appel Majorité simple (art. 24)
- 13. Budget prévisionnel prochain exercice N+2 Majorité simple (art. 24)
- 14. Détermination du montant des devis et contrats au-delà duquel la consultation du Conseil Syndical est obligatoire Majorité simple (art. 24)
- 15. Détermination du montant à partir duquel la mise en concurrence des devis et contrats par le Syndic est obligatoire Majorité simple (art. 24)
- 16. Modalités de contrôle des comptes Majorité simple (art. 24)
- 17. Point sur les procédures en cours Majorité simple (art. 24)
- 18. Mission complémentaire bureau d'études fluides Majorité simple (art. 24)
- 19. Questions diverses Sans majorité



GESTION DE COPROPRIÉTÉS & DE BIENS LOCATIFS

• 23 rue Davy, 75017 PARIS

T. 01 55 90 52 00

52 rue Klock, 92110 CLICHY

www.olliade.fr

OLLIADE SARL • RCS NANTERRE 507 801 488 • SIÈGE SOCIAL 52 RUE KLOCK, 92110 CLICHY • contact@olliade.fr CARTE PROFESSIONNELLE 9201 2018 000 045 308 • GARANTIE FINANCIÈRE GALIAN, 89 RUE DE LA BOÉTIE, 75008 PARIS

Projet de Résolutions d'Assemblée Générale Ordinaire du 17/09/2024 à 11h00

pour la copropriété ASL FLANDRES SUD située au Rue de Kabylie - 75019 Paris 75019 PARIS

1 Election du Président de séance

VOTE

Clé répartition : Clé vote AG (004)

Majorité simple (art. 24)

Projet de résolution : L'assemblée générale, après en avoir délibéré, décide de désigner en qualité de président(e) de séance

01/01/2022

2 Election du premier scrutateur

VOTE

Clé répartition : Clé vote AG (004)

Majorité simple (art. 24)

Projet de résolution : L'assemblée générale, après en avoir délibéré, décide de désigner en qualité de scrutateur / scrutatrice de séance

3 Election du second scrutateur

VOTE

Clé répartition : Clé vote AG (004)

Majorité simple (art. 24)

Projet de résolution : L'assemblée générale, après en avoir délibéré, décide de désigner en qualité de scrutateur / scrutatrice de séance .

4 Election du secrétaire de séance

VOTE

Clé répartition : Clé vote AG (004)

Majorité simple (art. 24)

Projet de résolution : Pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, l'assemblée générale désigne le Cabinet OLLIADE représenté par Monsieur François MULLER.

5 Rapport d'activité du Comité Syndical

NON

Clé répartition : Clé vote AG (004)

Sans majorité

Projet de résolution : Après lecture / rappel des points principaux par le président du Conseil Syndical du rapport d'activité de l'année en cours, l'assemblée approuve la mission du conseil qui consiste, conformément à la loi à contrôler et à assister le syndic.

Clé répartition : Clé vote AG (004)

Majorité simple (art. 24)

Projet de résolution : Préalablement au vote, le conseil syndical rapporte à l'assemblée générale qu'il a procédé comme chaque année à la vérification des dépenses engagées par le syndic. L'assemblée générale n'a pas d'observations particulières à formuler après avoir pris connaissance des documents joints à la convocation, l'état financier du syndicat des copropriétaires, le compte de gestion général, et les diverses annexes, de l'exercice N du 01/01/2021 au 31/12/2021, nécessaires à la validité de la décision.

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, approuve en leur forme, teneur, imputation et répartition les comptes de charges de l'exercice de charges courantes pour un montant de 33 496.45 €.

Le solde de charges, lié à l'arrêté de ces comptes et joint à la convocation, devient immédiatement exigible du fait de la présente approbation.

Approbation des comptes de l'exercice comptable de l'année 2022

VOTE

Clé répartition : Clé vote AG (004)

Majorité simple (art. 24)

Projet de résolution : Préalablement au vote, le conseil syndical rapporte à l'assemblée générale qu'il a procédé comme chaque année à la vérification des dépenses engagées par le syndic. L'assemblée générale n'a pas d'observations particulières à formuler après avoir pris connaissance des documents joints à la convocation, l'état financier du syndicat des copropriétaires, le compte de gestion général, et les diverses annexes, de l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022, nécessaires à la validité de la décision.

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, approuve en leur forme, teneur, imputation et répartition les comptes de charges de l'exercice de charges courantes pour un montant de 36.427,50 €.

Le solde de charges, lié à l'arrêté de ces comptes et joint à la convocation, devient immédiatement exigible du fait de la présente approbation.

Approbation des comptes de l'exercice comptable de l'année 2023

VOTE

Clé répartition : Clé vote AG (004)

Majorité simple (art. 24)

Projet de résolution : Préalablement au vote, le conseil syndical rapporte à l'assemblée générale qu'il a procédé comme chaque année à la vérification des dépenses engagées par le syndic. L'assemblée générale n'a pas d'observations particulières à formuler après avoir pris connaissance des documents joints à la convocation, l'état financier du syndicat des copropriétaires, le compte de gestion général, et les diverses annexes, de l'exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023, nécessaires à la validité de la décision.

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, approuve en leur forme, teneur, imputation et répartition les comptes de charges de l'exercice de charges courantes pour un montant de 48.490,79 €.

Le solde de charges, lié à l'arrêté de ces comptes et joint à la convocation, devient immédiatement exigible du fait de la présente approbation.

9 Quitus au Président d'ASL

VOTE

Clé répartition : Clé vote AG (004)

Majorité simple (art. 24)

Projet de résolution : L'assemblée générale, informée des actes accomplis par le Président d'ASL pendant l'exercice arrêté au 31/12/2023, lui donne quitus plein, entier et définitif pour sa gestion.

11

12

13

Désignation du Président d'ASL

VOTE

Clé répartition : Clé vote AG (004)

Majorité absolue (art. 25)

Projet de résolution : Contrat Joint à la convocation.- désigne comme Président d'ASL

La mission, les honoraires et les modalités de gestion du syndic seront ceux définis dans le contrat de syndic joint à la convocation de la présente assemblée qu'elle accepte en l'état, et fixe le montant de sa rémunération annuelle de gestion courante à la somme de 10.700 euros HT / 12.840 euros TTC.

L'assemblée générale désigne le Président de Séance pour signer le mandat de Présidence d'ASL adopté au cours de la présente réunion.

L'assemblée générale désigne Olliade comme Syndic, Titulaire de la Carte Professionnelle N° 9201-2018-000-035-308 délivrée par la Chambre de Commerce de Paris Ile-de-France, RCS 507 801 488, garantie financière assurée par la GALIAN.

Le Président d'ASL est nommé jusqu'au 30/09/2025 conformément aux termes de son contrat.

Election des membres du comité syndical

ELEC

Clé répartition : Clé vote AG (004)

Majorité absolue (art. 25)

Proposition(s): RIVP AGENCE BUTTES CHAUMONT, SEQENS, SCI THOMAS MICHEL Contact: THOMAS Thiébault Projet de résolution: L'assemblée générale désigne en qualité de membres du comité syndical cidessous énoncés:

Le vote se fait candidature par candidature.

L'assemblée générale désigne en qualité de membre du comité syndical, les membres individuellement élus ci-après.

Les membres du comité syndical autorisent le syndic à utiliser leurs adresses mails pour l'envoi de tous documents concernant la copropriété.

La mission du comité syndical prendra fin à la prochaine Assemblée Générale appelée à se prononcer sur les comptes arrêtés au N+1.

Ajustement du budget de l'exercice N+1 en cours d'appel

VOTE

Clé répartition : Clé vote AG (004)

Majorité simple (art. 24)

Projet de résolution : Le Président d'ASL rappelle que le budget, détaillé par poste de dépenses, pour l'exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024 arrêté à la somme de 43.600 € a déjà fait l'objet d'un vote lors de la dernière assemblée générale (annexe comptable n°3, colonne n+1).

L'Assemblée Générale ne procède à aucun réajustement

Budget prévisionnel prochain exercice N+2

VOTE

Clé répartition : Clé vote AG (004)

Majorité simple (art. 24)

Projet de résolution : L'assemblée générale, après avoir examiné le projet de budget joint à la convocation et en avoir délibéré, accepte le budget pour l'exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025, afférent aux dépenses de maintenance, de fonctionnement et d'administration des parties communes et équipements communs de l'immeuble pour un montant arrêté à la somme de 49.000 €.

Le calendrier des échéances d'appel est identique à celui des années précédentes.

Ce présent budget pourra être réajusté lors de la prochaine assemblée générale.

14

Clé répartition : Clé vote AG (004)

Majorité simple (art. 24)

Projet de résolution : L'Assemblée Générale, après avoir délibéré fixe le montant des devis et contrats audelà duquel la consultation du Comité Syndical est obligatoire, à la somme de 3.000 euros HT.

15

Détermination du montant à partir duquel la mise en concurrence des devis et contrats par le Syndic est obligatoire

VOTE

Clé répartition : Clé vote AG (004)

Majorité simple (art. 24)

Projet de résolution : L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, fixe le montant à partir duquel la mise en concurrence des marchés et contrats, autres que le contrat de syndic, est obligatoire, à 6.000 euros HT.

16

Modalités de contrôle des comptes

VOTE

Clé répartition : Clé vote AG (004)

Majorité simple (art. 24)

Projet de résolution: L'Assemblée Générale décide que la consultation des comptes et des pièces justificatives des charges sera possible lors de la réunion annuelle du Comité Syndical prévue à cet effet. Cette consultation s'effectuera en complète dématérialisation.

Le Président d'ASL rappelle que cette consultation peut être réalisée en continu par le conseil syndical sur le site Web du syndic (www.olliade.fr).

Lorsqu'un membre voudra consulter les comptes en dehors de la (ou les) date(s) prévue(s), il prendra à sa charges les frais et honoraires relatifs à cette consultation.

17

Point sur les procédures en cours

VOTE

Clé répartition : Clé vote AG (004)

Majorité simple (art. 24)

Projet de résolution: L'ASL a été appelée à participer dans la conciliation préalable entamée dans le cadre de la procédure judiciaire entre la SCI Michel Thomas et son locataire. Maître Vincent Loir a été missionné pour la défense des intérêts de l'ASL.

L'assemblée en prend acte et décide que le coût correspondant sera impacté sur le budget ordinaire de l'ASL.

18

Mission complémentaire bureau d'études fluides

VOTE

Clé répartition : Clé vote AG (004)

Majorité simple (art. 24)

Projet de résolution : Conformément à ce qui a été demandé lors de l'assemblée générale antérieure concernant les travaux collecteurs, B3E a émis une proposition de mission complémentaire concernant le poste eau, réseaux parking et poste de relevage; mission jointe à la convocation pour un montant de 3.200 euros HT.

L'assemblée ratifie ladite mission complémentaire et décide que le coût correspondant sera imputé sur le budget ordinaire de l'ASL Flandres Sud.

19 Questions diverses VOTE

Sans majorité

Clé répartition : Clé vote AG (004)

Projet de résolution : Dont points selon email SCI Michel Thomas joint à la convocation.



GESTION DE COPROPRIÉTÉS & DE BIENS LOCATIFS

23 rue Davy, 75017 PARIS

T. 01 55 90 52 00

• 52 rue Klock, 92110 CLICHY

www.olliade.fr

OLLIADE SARL • RCS NANTERRE 507 801 488 • SIÈGE SOCIAL 52 RUE KLOCK, 92110 CLICHY • contact@olliade.fr CARTE PROFESSIONNELLE 9201 2018 000 045 308 • GARANTIE FINANCIÈRE GALIAN, 89 RUE DE LA BOÉTIE, 75008 PARIS

FORMULAIRE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE

Assemblée Générale Ordinaire

ASL FLANDRES SUD Rue de Kabylie - 75019 Paris

75019 PARIS **AG le : 17/09/2024**

Lieu: 100 Rue du Faubourg Saint-Antoine 75012 PARIS (C/O RIVP)

Ce formulaire doit être adressé à :
OLLIADE
23 RUE DAVY 75017 PARIS
ou par mail à l'adresse :olivier.hess@olliade.fr
avant le (date limite de réception) : 13/09/2024

Je soussigné(e) :						
(indiquer les nom et prénom du copropriétaire, de l'asso	ocié ou, en cas d'	indivision ou de	démembremer	nt du droit de	propriét	té, les nom et
prénom du mandataire commun),						
domicilié(e) au :						
(indiquer l'adresse de son domicile),						
après avoir pris connaissance de l'ordre du jour et des de	ocuments annexé	s à la convocatio	n ou mis à disp	oosition sur le	site en	ligne sécurisé
de la copropriété, souhaite émettre sur chacune des ré	ésolutions propos	sées à l'assemb	olée générale d	des copropri	étaires d	convoquée le
17/09/2024, le vote exprimé dans le tableau ci-joint.						
	Fait à			, le	1	/ 20
	(S	ignature du copi	opriétaire, de l'a	associé ou du	ı mandat	taire commun)

RAPPEL DES DISPOSITIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Il s'agit du formulaire prévu par l'alinéa 2 de l'article 17-1 A de la loi no 65-557 du 10 juillet 1965 qui précise que :

« Les copropriétaires peuvent, par ailleurs, voter par correspondance avant la tenue de l'assemblée générale, au moyen d'un formulaire établi conformément à un modèle fixé par arrêté. Si la résolution objet du vote par correspondance est amendée en cours d'assemblée générale, le votant par correspondance ayant voté favorablement est assimilé à un copropriétaire défaillant pour cette résolution. »

Ce formulaire est régi par les articles 9, alinéa 2, 9 bis, 14, alinéas 1 à 4, 14-1 et 17, alinéa 3, du décret no 67-223 du 17 mars 1967 modifié pris pour l'application de la loi no 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis, selon lesquels :

Alinéa 2 de l'article 9 :

« Le formulaire de vote par correspondance mentionné au deuxième alinéa de l'article 17-1 A est joint à la convocation. »

Article 9 bis:

« Pour être pris en compte lors de l'assemblée générale, le formulaire de vote par correspondance est réceptionné par le syndic au plus tard trois jours francs avant la date de la réunion. Lorsque le formulaire de vote est transmis par courrier électronique à l'adresse indiquée par le syndic, il est présumé réceptionné à la date de l'envoi. »

Alinéas 1er à 4 de l'article 14 :

« Il est tenu une feuille de présence, pouvant comporter plusieurs feuillets, qui indique les nom et domicile de chaque copropriétaire ou associé : présent physiquement ou représenté ; participant à l'assemblée générale par visioconférence, par audioconférence ou par un autre moyen de communication électronique ; ayant voté par correspondance avec mention de la date de réception du formulaire par le syndic. »

Article 14-1:

« Au moment du vote, le formulaire de vote par correspondance n'est pas pris en compte lorsque le copropriétaire, l'associé ou leur mandataire est présent à l'assemblée générale, quelle que soit la date à laquelle a été établi ou reçu le formulaire de vote par correspondance ou le mandat avec délégation de vote, y compris en cas de délégation de vote sans désignation d'un mandataire. »

Alinéa 3 de l'article 17 :

« Le procès-verbal comporte, sous l'intitulé de chaque question inscrite à l'ordre du jour, le résultat du vote. Il précise les noms et nombre de voix des copropriétaires ou associés qui se sont opposés à la décision, qui se sont abstenus, ou qui sont assimilés à un copropriétaire défaillant en application du deuxième alinéa de l'article 17-1 A de la loi du 10 juillet 1965. »

Assemblée Générale Ordinaire

SCI THOMAS MICHEL Contact: THOMAS Thiébault

ASL FLANDRES SUD Rue de Kabylie - 75019 Paris

75019 PARIS **AG le : 17/09/2024** 9 Impasse les Hauts de Serignan 34410 SERIGNAN

Lot(s) n°: 0003

Lieu: 100 Rue du Faubourg Saint-Antoine 75012 PARIS (C/O RIVP)

N°	POINTS À L'ORDRE DU JOUR	PROPOSITIONS	POUR*	CONTRE*	ABST.*
1	Election du Président de séance Majorité simple (art. 24) - Clé vote AG (004)	·			
2	Election du premier scrutateur Majorité simple (art. 24) - Clé vote AG (004)	·			
3	Election du second scrutateur Majorité simple (art. 24) - Clé vote AG (004)	'			
4	Election du secrétaire de séance Majorité simple (art. 24) - Clé vote AG (004)	'			
5	Rapport d'activité du Comité Syndical Sans majorité - Clé vote AG (004	·	NE	E PAS VOT	ER
6	Approbation des comptes de l'exercice comptable de l'année 2021 Majorité simple (art. 24) - Clé vote AG (004)				
7	Approbation des comptes de l'exercice comptable de l'année 2022 Majorité simple (art. 24) - Clé vote AG (004)				
8	Approbation des comptes de l'exercice comptable de l'année 2023 Majorité simple (art. 24) - Clé vote AG (004)				
9	Quitus au Président d'ASL Majorité simple (art. 24) - Clé vote AG (004)	·			
10	Désignation du Président d'ASL Majorité absolue (art. 25) - Clé vote AG (004 * le 2ème vote ne sera pris en compte que si nécessaire	'			
11	Election des membres du comité syndical Majorité absolue (art. 25) - Clé vote AG (004 * le 2ème vote ne sera pris en compte que si nécessaire				
11	Election des membres du comité syndical Majorité absolue (art. 25) - Clé vote AG (004 * le 2ème vote ne sera pris en compte que si nécessaire	SCI THOMAS MICHEL COMACE.			
11	Election des membres du comité syndical Majorité absolue (art. 25) - Clé vote AG (004 * le 2ème vote ne sera pris en compte que si nécessaire				
12	Ajustement du budget de l'exercice N+1 en cours d'appel Majorité simple (art. 24) - Clé vote AG (004)	·			
13	Budget prévisionnel prochain exercice N+2 Majorité simple (art. 24) - Clé vote AG (004)	·			
14	Détermination du montant des devis et contrats au-delà duquel la consultation du Conseil Syndical est obligatoire Majorité simple (art. 24) - Clé vote AG (004)				
15	Détermination du montant à partir duquel la mise en concurrence des devis et contrats par le Syndic est obligatoire Majorité simple (art. 24) - Clé vote AG (004)				
16	Modalités de contrôle des comptes Majorité simple (art. 24) - Clé vote AG (004)	·			

Assemblée Générale Ordinaire

SCI THOMAS MICHEL Contact: THOMAS Thiébault

ASL FLANDRES SUD Rue de Kabylie - 75019 Paris 75019 PARIS

9 Impasse les Hauts de Serignan 34410 SERIGNAN

AG le : 17/09/2024

Lot(s) n°: 0003

Lieu: 100 Rue du Faubourg Saint-Antoine 75012 PARIS (C/O RIVP)

N°	POINTS À L'ORDRE DU JOUR		PROPOSITIONS	POUR*	CONTRE*	ABST.*
17	Point sur les procédures en cours Majorité simple (art. 24)	Clé vote AG (004)				
18	Mission complémentaire bureau d'études fluides Majorité simple (art. 24)	Clé vote AG (004)				
19	Questions diverses Sans majorité -	Clé vote AG (004)				

Signature** (du copropriétaire, de l'associé ou du mandataire commun)

^{**} SI plusieurs pages de vote, parapher les pages intermédiaires et signer la dernière page

^{*} Cocher la case correspondante

Rue de Kabylie - 75019 Paris 75019 PARIS

I - SITUATION FINANCIÈRE ET TRÉSORERIE							
Trésorerie	Exercice précédent approuvé	précédent Exercice clos Provisions et avances		Exercice précédent approuvé	Exercice clos		
50 Fonds placés			102 Provisions pour travaux				
51 Banque ou fonds disponibles (1)			103 Avances				
53 Caisse			1031 Avances de trésorerie				
			1032 Avances travaux				
			1033 Autres avances				
			105 Fonds de travaux				
			131 Subventions en instance d'affectation				
			12 Solde en attente sur travaux ou opérations exceptionnelles				
Trésorerie disponible Total I			Total I				

II - CRÉANCES			DETTES			
Libellé	Exercice précédent approuvé	Exercice clos	Libellé	Exercice précédent approuvé	Exercice clos	
45 Copropriétaires/sommes exigibles restant à recevoir			45 Copropriétaires / excédents versés			
459 Copropriétaires/Créances douteuses						
Comptes de tiers			Comptes de tiers			
			40 Fournisseurs			
42 à 44 Autres créances			42 à 44 Autres dettes			
46 Débiteurs divers			46 Créditeurs divers			
47 Compte d'attente			47 Compte d'attente			
48 Comptes de régularisation			48 Comptes de régularisation			
49 Dépréciation des comptes de tiers			49 Dépréciation des comptes de tiers			
Total II			Total II			
Total général I + II			Total général I + II			

Emprunts : montant restant du		
-------------------------------	--	--

Compte de gestion général de l'exercice clos réalisé (N) du 01/01/2021 au 31/12/2021 et budget prévisionnel de l'exercice (N+2) du 01/01/2023 au 31/12/2023

Rue de Kabylie - 75019 Paris 75019 PARIS CHARGESPOUROPÉRATIONSCOURANTES PRODUITSPOUR O PÉRATION SCOURANTES Pour le vote du budget prévis. Pour le vote du budget prévis. Pour approbation des comptes Pour approbation des comptes Exercice clos réalisé à Budget prévis. en Budget prévis. à Exercice préc. Exercice clos Exercice préc. Exercice clos Exercice clos réalisé Budget prévis, en Budget prévis, à approuvé bu dget voté approuver cours voté a pprouvé budget voté à approuver cours voté N-1 N+1 N+2 N-1 N+1 N+2 60 A chats de matières et fournitures 701 Provisions copropriétaires 36000.00€ 36000.00€ 17200,00€ 17200,00€ 601 Eau (compteur général) 711 Subventions sur frais defonctionnement 602 Électricité 713 Indemnités d'assurances 1500,00€ 1273.09 € 603 Chauffage, én éergie et combustible 714 Produits divers 60 X Autres 575,52€ 716 Produits financiers 61 Services extérieurs 718 Produits exceptionnels 611 Nettoyage des locaux 500,00€ 4006,08€ 612 Locations immobilières 613 Locations mobilières 14300,00€ 6253,30€ 614 Contrats demaintenance 615 Entretien et petites réparations 3300,00€ 3391,66€ 800,00€ 800,00€ 616 Primes d'assurance 8400,00€ 8996,80€ 8400,00€ 8400,00€ 62 Frais d'administration 621 Rémunérations du syndicet frais postaux 8000,00€ 9000,00€ 8000,00€ 8000,00€ 622 Autres honoraires du syndic 62...Autres (autres que 621 et 622) 63 lm pôts et taxes 64 Frais de personnel 66 à 68 Autres charges Sou s-total 36000,00€ 33496,45€ 17200,00€ 17200,00€ Sou s-total 36000.00€ 36000,00€ 17200,00€ 17200,00€ Solde (excédent s/opér. courantes) 2503,55€ Solde (insuffisance s/opér. courantes) 17200,00€ Totall 36000,00€ 17200,00€ Totall 36000,00€ 36000,00€ 17200,00€ 17200,00€ 36000,00€

CHARGESPOURTRAVAUXE	TAUTRESOPERA	ATIONSEXCEPTIONN	NELLES
661 Remboursement d'annuités d'emprunt			
671 à 673 Travaux			
677 Perte sur créances irrécouvrables			
678 Charges exception nelles			
68 Dépréciations sur créances dout.			
Solde (excédent)			
Total II			

PRODUITSPOURTRA VAUX ET	TAUTRESO PÉRA	TIONSEXCEPTION	NELLES
702 Provisions pour travaux			
703 Avances versées par les copropriétaires			
704 Remboursement d'annuités d'emprunts			
705 Affectation comptetravaux			
Autres produits			
711 Subventions sur travaux			
712 Emprunts à utiliser sur travaux			
713 Indemnités d'assurances			
714 Produits divers			
716 Produits financiers			
718 Produits exception nels			
78 Reprises de dépréciation sur créances dout.			
Solde (insuffisance)			
Total II			

Compte de gestion pour opérations courantes de l'exercice clos réalisé (N) du 01/01/2021 au 31/12/2021 et budget prévisionnel de l'exercice (N+2) du 01/01/2023 au 31/12/2023

	CHARG	SES POUR OPÉRATIONS COURA	NTES			
	Р	our approbation des comptes		Pour le vote du budget prévisionnel		
	Exercice précédent approuvé	Exercice des budgets votés	Exercice clos réalisé à approuver	Budget prévisionnel en cours voté	Budget previsionnel à voter	
	N-1	N	N	N+1	N+2	
001 - Charges Communes Générales		22 000,00 €	24 056,45 €	17 200,00 €	17 200,00 €	
30 - Electricité Minuterie		1 500,00 €	1 273,09 €			
90 - Assurance multi-risques		8 400,00 €	8 996,80 €	8 400,00 €	8 400,00 €	
149 - Contrat nettoyage		500,00 €	882,16 €			
210 - Contrat espaces verts			468,00 €			
222 - Contrat entretien extincteurs		500,00 €	1 142,02 €			
243 - Contrat pompe de relevage		310,00 €				
276 - Contrat télésurveillance		920,00 €	890,20 €			
314 - Contrat Entretien VMC		570,00 €				
485 - Travaux divers (Nr)		800,00 €	626,07 €	800,00 €	800,00 €	
541 - Entretien divers (R)		500,00 €	778,11 €			
570 - Honoraires syndic		8 000,00 €	9 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	
002 - Charges Bâtiment 1		9 400,00 €	8 213,08 €			
149 - Contrat nettoyage			3 123,92 €			
221 - Contrat mat securite incendie		600,00 €	676,98 €			
222 - Contrat entretien extincteurs		2 500,00 €				
243 - Contrat pompe de relevage		500,00 €				
250 - Contrat entretien portes autom		1 800,00 €	1 849,18 €			
269 - Contrat parkings et voies		2 000,00 €				
406 - téléphone télésurveillance			575,52 €			
485 - Travaux divers (Nr)		2 000,00 €	1 987,48 €			
003 - Charges Bâtiment 2		4 600,00 €	1 226,92 €			
33 - Electricité Parkings et voies						
222 - Contrat entretien extincteurs						
243 - Contrat pompe de relevage			302,06 €			
250 - Contrat entretien portes autom		4 600,00 €	924,86 €			
485 - Travaux divers (Nr)						
541 - Entretien divers (R)						
TOTAL CHARGES NETTES		36 000,00 €	33 496,45 €	17 200,00 €	17 200,00 €	
Provisions copropriétaires			36 000,00 €			
Solde (excédent s/opérations courantes) affecté aux copropriétaires			-2 503,55 €			

ASL FLANDRES SUD

Rue de Kabylie - 75019 Paris 75019 PARIS

Compte de gestion pour travaux de l'article 14-2 et opérations exceptionnelles hors budget prévisionnel de l'exercice clos réalisés (N) du 01/01/2021 au 31/12/2021

ANNEXE N°4

	Exercices clos dépenses	Exercices clos réalisés à approuver (N)			
	votées (N)	Dépenses	Provisions appelées	Solde ⁽²⁾	
Total travaux de l'article 14-2 et opérations exceptionnelles					

(1) A détailler par marché de travaux, clés de répartition et nature de charges (2) Excédent (+) ou insuffis ance (-)

ASL FLANDRES SUD

Rue de Kabylie - 75019 Paris 75019 PARIS

État des travaux de l'article 14-2 et opérations exceptionnelles votés non encore clôturés à la fin de l'exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

ANNEXE N°5

	Travaux votés (montant et date)	Travaux payés (montant et date)	Travaux réalisés (montant et date)	Appels travaux, emprunts et subventions reçues (montant et date)	Solde en attente sur travaux	Subventions et emprunts à recevoir (montant et date)
	A	В	С	D	E = D - C	F
TOTAL					(2)	

(1) A détailler par marché de travaux ou opérations exceptionnelles (2) Ce sol de correspond au sol de du compte 12 dans l'annexe n° 1

Relevé des dépenses du 01/01/2021 au 31/12/2021

Rue de Kabylie - 75019 Paris 75019 PARIS

CCG CHARGES COURANTES 2021		Montant	Dont TVA	Récup.	Déduc
001 - Charges Communes Générales (100)					
30 - Electricité Minuterie (602) (budget 1500)					
31/12/2021 REPRISE COMPTABLE EDF Janvier 2022		366,04 €	61,01 €	366,04 €	
31/12/2021 REPRISE COMPTABLE EDF Juillet 2021		361,40 €	60,23 €	361,40 €	
31/12/2021 REPRISE COMPTABLE EDF Mai 2021		62,73 €	10,45 €	62,73 €	
31/12/2021 REPRISE COMPTABLE EDF Mars 2021		191,87 €	31,98 €	191,87 €	
31/12/2021 REPRISE COMPTABLE EDF Novembre 2021		76,40 €	12,73 €	76,40 €	
31/12/2021 REPRISE COMPTABLE EDF Septembre 2021		214,65 €	35,77 €	214,65 €	
	Solde	1 273,09 €	212,17 €	1 273,09 €	
90 - Assurance multi-risques (616) (budget 8400)					
31/12/2021 REPRISE COMPTABLE GROUPE ROUGE ASSURANCE MRI 2021		8 996,80 €	-	-	8 996,80
	Solde	8 996,80 €			8 996,80
140. Combred western a (C11) (builty of 500)					
149 - Contrat nettoyage (611) (budget 500)		220 54 6	26.76.6		220 54
31/12/2021 REPRISE COMPTABLE SPN CONTRAT NETTOYAGE T01/2021		220,54 €	,	-	220,54
31/12/2021 REPRISE COMPTABLE SPN CONTRAT NETTOYAGE T02/2021			36,76 €	-	220,54
31/12/2021 REPRISE COMPTABLE SPN CONTRAT NETTOYAGE T03/2021			36,76 €	-	220,54
31/12/2021 REPRISE COMPTABLE SPN CONTRAT NETTOYAGE T04/2021			36,76 €	-	220,54
	Solde	882,16 €	147,04 €	-	882,16
210 - Contrat espaces verts (614)					
31/12/2021 REPRISE COMPTABLE DUBERNARD CONTRAT ESPACES VERTS 2021		468,00 €	42,55 €	468,00 €	
	Solde	468,00 €	42,55 €	468,00 €	
222 - Contrat entretien extincteurs (614) (budget 500)					
31/12/2021 REPRISE COMPTABLE DUBERNARD CONTRAT EXTINCTEURS 2021		1 142,02 €	103,82 €	1 142,02 €	
	Solde	1 142,02 €	103,82 €	1 142,02 €	
276 - Contrat télésurveillance (614) (budget 920)					
31/12/2021 REPRISE COMPTABLE SECURITAS T01/2021		222,55 €	20,23 €	_	222,55
31/12/2021 REPRISE COMPTABLE SECURITAS T02/2021		·	20,23 €	_	222,55
31/12/2021 REPRISE COMPTABLE SECURITAS T03/2021			20,23 €	_	
31/12/2021 REPRISE COMPTABLE SECURITAS T04/2021			20,23 €	_	222,55
	Solde	890,20 €		-	890,20
405 T (N) (645) (L L 1000)	00/40	0,0,20 0	00,72 C		0,0,20
485 - Travaux divers (Nr) (615) (budget 800)					
31/12/2021 REPRISE COMPTABLE GALLOIS REPARATION FUITE SUR ALIMENTATION		345,57 €		-	345,57
31/12/2021 REPRISE COMPTABLE VIRSEDA REPARATION DYSFONCTIONNEMENT ELECTRIQUE			25,50 €	-	280,50
	Solde	626,07 €	56,92 €	-	626,07
541 - Entretien divers (R) (615) (budget 500)					
31/12/2021 REPRISE COMPTABLE DUBERNARD BAC A SABLE		324,26 €	29,48 €	324,26 €	
31/12/2021 REPRISE COMPTABLE DUBERNARD DEPANNAGE EXTINCTEUR		453,85 €	41,26 €	453,85 €	
	Solde	778,11 €	70,74 €	778,11 €	
570 - Honoraires syndic (6211) (budget 8000)					
31/12/2021 REPRISE COMPTABLE HONORAIRES SYNDIC T01/2021		2 125,00 €	354.17 €	_	2 125,00
31/12/2021 REPRISE COMPTABLE HONORAIRES SYNDIC T02/2021		2 250,00 €			2 250,00
31/12/2021 REPRISE COMPTABLE HONORAIRES SYNDIC T03/2021		2 250,00 €			2 250,00
31/12/2021 REPRISE COMPTABLE HONORAIRES SYNDIC T04/2021		2375,00 €			2 375,00
3 12 ZUZ KEPKIDE GUIVIP ADLE FIUNUKAIKES SYNDIG 104 ZUZ		∠3/3,00 €	აყე, წპ €	-	∠3/3,00

Relevé des dépenses du 01/01/2021 au 31/12/2021

Rue de Kabylie - 75019 Paris 75019 PARIS

CCG CHARGES COURANTES 2021 Montant Dont TVA Récup. Déduc. 9 000,00 € Solde 9000,00 € 1500,00 € TOTAL Charges Communes Générales (budget 22000) 24 056,45 € 2 214,16 € 3 661,22 € 20 395,23 € **002 - Charges Bâtiment 1 (100)** 149 - Contrat nettoyage (611) 31/12/2021 REPRISE COMPTABLE SPN CONTRAT ENTRETIEN PARKING T01/2021 520,60 € 86,77 € 520,60 € 31/12/2021 REPRISE COMPTABLE SPN CONTRAT ENTRETIEN PARKING T02/2021 520,60 € 86,77 € 520,60 € 31/12/2021 REPRISE COMPTABLE SPN CONTRAT ENTRETIEN PARKING T03/2021 520.60 € 86.77 € 520.60 € 31/12/2021 REPRISE COMPTABLE SPN CONTRAT ENTRETIEN PARKING T04/2021 520,60 € 520,60 € 86,77 € 31/12/2021 REPRISE COMPTABLE SPN ENTRETIEN PARKING T01/2021 260.38 € 43.40 € 260.38 € 31/12/2021 REPRISE COMPTABLE SPN ENTRETIEN PARKING T02/2021 260.38 € 43.40 € 260.38 € 31/12/2021 REPRISE COMPTABLE SPN ENTRETIEN PARKING T03/2021 260,38 € 43.40 € 260,38 € 31/12/2021 REPRISE COMPTABLE SPN ENTRETIEN PARKING T04/2021 260,38 € 43.40 € 260,38 € Solde 3 123,92 € 520.68 € 3 123,92 € 221 - Contrat mat securite incendie (614) (budget 600) 31/12/2021 REPRISE COMPTABLE SECURITAS LEVEE DE DOUTE 128,93 € 11,72 € 128,93 € 31/12/2021 REPRISE COMPTABLE SESEM ENTRETIEN VENTILATION 2021 548,05€ 49,82 € 548,05 € Solde 676,98 € 61,54 € 676,98 € 250 - Contrat entretien portes autom (614) (budget 1800) 31/12/2021 REPRISE COMPTABLE OTIS CONTRAT PORTE AUTOMATIQUE S01/2021 924.59 € 84.05€ 924.59 € 31/12/2021 REPRISE COMPTABLE OTIS CONTRAT PORTE AUTOMATIQUE S02/2021 924,59 € 84.05€ 924,59 € Solde 1849.18 € 168.10 € 1849.18 € 406 - téléphone télésurveillance (606) 31/12/2021 REPRISE COMPTABLE SFR Janvier 2021 43,20 € 7,20 € 43,20 € 31/12/2021 REPRISE COMPTABLE SFR Février 2021 43,08 € 7,18 € 43,08 € 31/12/2021 REPRISE COMPTABLE SFR Mars 2021 42,00€ 7.00 € 42,00 € 31/12/2021 REPRISE COMPTABLE SFR Avril 2021 44,76 € 7,46 € 44,76 € 31/12/2021 REPRISE COMPTABLE SFR Mai 2021 42,96 € 42,96 € 7,16 € 31/12/2021 REPRISE COMPTABLE SFR Juin 2021 44,64 € 7,44 € 44,64 € 31/12/2021 REPRISE COMPTABLE SFR Juillet 2021 48,00€ 8,00€ 48,00 € 31/12/2021 REPRISE COMPTABLE SFR Aout 2021 44,52 € 7,42 € 44,52 € 31/12/2021 REPRISE COMPTABLE SFR Septembre 2021 58,68 € 9,78 € 58,68 € 31/12/2021 REPRISE COMPTABLE SFR Octobre 2021 60,80€ 60,80 € 10,13 € 31/12/2021 REPRISE COMPTABLE SFR Décembre 2021 50,96 € 50,96 € 8,49 € 31/12/2021 REPRISE COMPTABLE SFR Novembre 2021 51,92 € 51,92 € 8,65€ Solde 575,52 € 95,91 € 575,52 € 485 - Travaux divers (Nr) (615) (budget 2000) 31/12/2021 REPRISE COMPTABLE LEMONNIER ACHAT 10 BADGES 627,44 € 57,04 € 627,44 € 31/12/2021 REPRISE COMPTABLE LEMONNIER ACHAT 10 BADGES 627,44 € 57,04 € 627,44 € 31/12/2021 REPRISE COMPTABLE SYBAT NETTOYAGE PARKING 732,60 € 732,60 € 66,60 € Solde 1 987,48 € 180,68 € 1 987,48 € 8 213,08 € 1 026,91 € 2 526,16 € 5 686,92 € **TOTAL Charges Bâtiment 1 (budget 9400)**

Exercice Courant

Rue de Kabylie - 75019 Paris 75019 PARIS

Relevé des dépenses du 01/01/2021 au 31/12/2021

CCG CHARGES COURANTES 2021 Montant Dont TVA Récup. Déduc. 003 - Charges Bâtiment 2 (100) 243 - Contrat pompe de relevage (614) 31/12/2021 REPRISE COMPTABLE SESEM CONTRAT POMPE DE RELEVAGE 302,06 € 27,46 € 302,06 € Solde 302,06 € 27,46 € 302,06 € 250 - Contrat entretien portes autom (614) (budget 4600) 31/12/2021 REPRISE COMPTABLE OTIS CONTRAT PORTE AUTOMATIQUE S01/2021 462,43 € 42,04 € 462,43 € $31/12/2021 \ REPRISE \ COMPTABLE \ OT IS \ CONTRAT \ PORTE \ AUTOMATIQUE \ S02/2021$ 462,43 € 42,04 € 462,43 € Solde 924,86 € 84,08 € 924,86 € **TOTAL Charges Bâtiment 2 (budget 4600)** 1 226,92 € 111,54 € 924,86 € 302,06 €

TOTAL GÉNÉRAL 33 496,45 € 3 352,61 € 7 112,24 € 26 384,21 €

Page 1 sur **1**

Rue de Kabylie - 75019 Paris 75019 PARIS

État des soldes des copropriétaires pour l'exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

en cas d'approbation des charges en assemblée générale

Non-du consonsificient	Solde en déb	ut d'exercice	Débit de	Crédit de	Solde en fin	Solde de	Solde après a	approbation
Nom du copropriétaire (code)	Débiteur	Créditeur	l'exercice	l'exercice	d'exercice	charges	Débiteur	Créditeur
RIVP AGENCE BUTTES CHAUMONT (RIVPAGE1)						-1 741,15 €		1 741,15 €
SCI THOMAS MICHEL CONTACT: THOMAS THIÉBAULT (THOMMIC)						134,63 €	134,63 €	
SEQ ENS (SEQENS1)						-897,03 €		897,03 €
Total général						-2 503,55 €	134,63 €	2 638,18 €

ASL FLANDRES SUD Rue de Kabylie - 75019 Paris 75019 PARIS

		I - SITUATION FINANC	N FINANCIÈRE ET TRÉSORERIE		
Trésorerie	Exercice précédent approuvé	Exercice clos	Provisions et avances	Exercice précédent approuvé	Exercice clos
50 Fonds placés			102 Provisions pour travaux		
51 Banque ou fonds disponibles (1)		2 427,27 €	2427,27 € 103 Avances		
53 Caisse			1031 Avances de trésorerie		
			1032 Avances travaux		
			1033 Autres avances		
			105 Fonds de travaux		
			131 Subventions en instance d'affectation		
			12 Solde en attente sur travaux ou opérations exceptionnelles		
Trésorerie disponible Total I		2 427,27 €	Total I		

II - CRÉANCES			DETTES		
Libellé	Exercice précédent approuvé	Exercice clos	Libellé	Exercice précédent approuvé	Exercice clos
45 Copropriétaires/sommes exigibles restant à recevoir		15101,85€	45 Copropriétaires / excédents versés		
459 Copropriétaires/Créances douteuses					
Comptes de tiers			Comptes de tiers		
			40 Fournisseurs		20010,22 €
42 à 44 Autres créances			42 à 44 Autres dettes		
46 Débiteurs divers			46 Créditeurs divers		
47 Compte d'attente			47 Compte d'attente	1927,50 €	2399,19 €
48 Comptes de régularisation			48 Comptes de régularisation		
49 Dépréciation des comptes de tiers			49 Dépréciation des comptes de tiers		
			60 à 79 : Charges en attente de répartition	-1927,50 €	-4880,29 €
Total II		15101,85€	Total II		17529,12 €
Total général I + II		17529,12 €	Total général I + II		17529,12 €

Emprunts: montant restant du

Compte de gestion général de l'exercice clos réalisé (N) du 01/01/2023 au 31/12/2023 et budget prévisionnel de l'exercice (N+2) du 01/01/2025 au 31/12/2025

ASL FLANDRES SUDRue de Kabylie - 75019 Paris 75019 PARIS

ANNEXE N°2 Simulation avant régularisation

)		•						'		0
	CHARGES PO	CHARGES POUR OPÉRATIONS COURANTES	JURANTES				PRODUITS POU	PRODUITS POUR OPÉRATIONS COURANTES	URANTES		
	Po	Pour approbation des comptes	comptes	Pour le vote du budget prévis.	dget prévis.		Pou	Pour approbation des comptes	omptes	Pour le vote du budget prévis.	get prévis.
	Exercice préc. approuvé	Exercice clos budget voté	Exercice clos réalisé à approuver	vis. en oté	Budget prévis. à voter		Exercice préc. approuvé	Exercice clos budget voté	Exercice clos réalisé à approuver	Budget prévis. en Bu cours voté	Budget prévis. à voter
	<u>-</u>	z	Z	N+1	N+2		₽	z	z	N+1	N+2
60 Achats de matières et fournitures						701 Provisions copropriétaires	34500,00€	43 600,000 €	43 600,000 €	45400,00 €	49 000'000 €
601 Eau (compteur général)						711 Subventions sur frais de fonctionnement					
602 Électricité	1 245,37 €	2 500,000 €	1 227,76 €	2 500,00 €	1300,00€	713 Indemnités d'assurances					
603 Chauffage, énéergie et combustible						714 Produits divers					
60 X Autres	968,92 €		622,54 €		500,00€	716 Produits financiers					
61 Services extérieurs						718 Produits exceptionnels					
611 Nettoyage des locaux	4086,20 €	500,00€	5238,93 €	500,00€	5300,00€						
612 Locations immobilières											
613 Locations mobilières											
614 Contrats de maintenance	8664,59€	15400,00€	6512,75€	15400,00€	€ 650,00 €						
615 Entretien et petites réparations	2940,83€	9 00'000 €	12621,71 €	€ 000000 €	12700,00€						
616 Primes d'assurance	9 521,59 €	€ 0000000	10308,86 €	€ 0000000	10350,00€						
62 Frais d'administration											
621 Rémunérations du syndic et frais postaux	€ 00′0006	10200,00€	11880,24 €	12000,00€	12100,00€						
622 Autres honoraires du syndic											
62Autres (autres que 621 et 622)											
63 Impôts et taxes											
64 Frais de personnel											
66 à 68 Autres charges			78,00 €		100,000€						
Sous-total	36427,50 €	43 600,000 €	48 490,79 €	45 400,000 €	49 000'000 €	Sous-total	34500,00€	43 600,000 €	43 600,000 €	45400,00 €	49 000'000 €
Solde (excédent s/opér. courantes)						Solde (insuffisance s/opér. courantes)	1927,50 €		4890,79 €		
Total I	36427,50 €	43 600,000 €	48 490,79 €	45400,00€	49 000'00 €	Total I	36427,50 €	43 600,000 €	48 490,79 €	45400,00€	49 000'00 €
CHARGES POUR TRAVAUX ET AUTRES OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES	AUTRES OPÉRATI	TONS EXCEPTIONNE	ELLES			PRODUITS POUR TRAVAUX ET AUTRES OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES	T AUTRES OPÉRATION	ONS EXCEPTIONNE	TILES		
661 Remboursement d'annuités d'emprunt						702 Provisions pour travaux					
671 à 673 Travaux						703 Avances versées par les copropriétaires					
677 Perte sur créances irrécouvrables						704 Remboursement d'annuités d'emprunts					
						705 Affectation compte travaux					
						Autres produits					
						711 Subventions sur travaux					
						712 Emprunts à utiliser sur travaux					
						713 Indemnités d'assurances					
						714 Produits divers					

Total II

Solde (insuffisance)

Solde (excédent)

68 Dépréciations sur créances dout. 678 Charges exceptionnelles

78 Reprises de dépréciation sur créances dout.

718 Produits exceptionnels 716 Produits financiers

Simulation avant régularisation

Compte de gestion pour opérations courantes de l'exercice clos réalisé (N) du 01/01/2023 au 31/12/2023 et budget prévisionnel de l'exercice (N+2) du 01/01/2025 au 31/12/2025

Rue de Kabylie - 75019 Paris 75019 PARIS

ASL FLANDRES SUD

500,00€ 2200,000€ 350,00 € 33 550,00 € 0350,00€ 1900,000€ 1 500,000 € 1 000,000 € 100,000€ 100,001€ 14100,000€ 3 400,000 € 3 200,000 € 3200,00€ 350,00€ 000'000€ 1300,00€ 9 300,00€ 000'000 € €000000 €00,000 **Budget previsionnel à voter** Pour le vote du budget prévisionnel 310,00€ 570,00€ 800,000€ Budget prévisionnel en cours voté 36800,00€ 500,000 € 500,000 € 000'000€ 500,000€ 1 500,000 € 9 000'000 € 920,00€ €00,000 2 500,000 € 800,000€ 000'000 € 300,00€ 4600,00€ 1227,76 € 1,24 € 78,00€ 14032,09 € Exercice clos réalisé à approuver 33074,66 € 0308,86€ 1840,69€ 1 442,40 € 0 592,00 € 1 287,00 € 3398,24 € 963,34 € 562,65 € 622,54 € 3162,50 € 3162,50 € 064,04 € 6296,71 2160,32 **CHARGES POUR OPÉRATIONS COURANTES** 500,000€ 310,00€ 500,000€ 500,000€ 570,00€ 800,000€ 25000,000€ 500,00€ 9400,00€ €00,000 € 9 200,002 € 2000,000€ Pour approbation des comptes € 0000000 920,00€ 000,000 € 500,00€ 0 200,000 € 2 500,000 € 2 000,000 € 2000,000 € 000'000€ 1600,000€ 800,00€ 300,00€ Exercice des budgets votés 304,98 € 970,74 € 899,80 € 936,00 € 940,92 € 26925,42 € 1 245,37 € 9521,59€ 3270,86 € 687,75 € 260,05€ 104,00 € 9000,000€ 8 226,36 € 3186,40 € 553,34 € 968,92 € 275,72 € 576,78 € Exercice précédent approuvé 250 - Contrat entretien portes autom 250 - Contrat entretien portes autom 221 - Contrat mat securite incendie 301 - Charges Communes Générales 222 - Contrat entretien extincteurs 222 - Contrat entretien extincteurs 222 - Contrat entretien extincteurs 243 - Contrat pompe de relevage 243 - Contrat pompe de relevage 406 - téléphone télésurveillance 33 - Electricité Parkings et voies 269 - Contrat parkings et voies 276 - Contrat télésurveillance 276 - Contrat télésurveillance 210 - Contrat espaces verts 576 - Frais affranchissement 314 - Contrat Entretien VMC 314 - Contrat Entretien VMC 570 - Honoraires syndic 575 - Frais gestion syndic 30 - Electricité Minuterie 485 - Travaux divers (Nr) 541 - Entretien divers (R) 485 - Travaux divers (Nr) 541 - Entretien divers (R) 485 - Travaux divers (Nr) 149 - Contrat nettoyage 149 - Contrat nettoyage 003 - Charges Bâtiment 2 302 - Charges Bâtiment 1 595 - Frais banque

Compte de gestion pour opérations courantes de l'exercice clos réalisé (N) du 01/01/2023 au 31/12/2023 et budget prévisionnel de l'exercice (N+2) du 01/01/2025 au 31/12/2025

ASL FLANDRES SUDRue de Kabylie - 75019 Paris 75019 PARIS

ANNEXE N°3
Simulation avant régularisation

TOTAL CHARGES NETTES	36427,50 €	43600,00€	48 490,79 €	45400,00 €	49 000,000 €
ovisions copropriétaires	34500,00 €		43 600,00 €		
solde (insuffisance s/opérations courantes) affecté aux copropriétaires	1927,50 €		4890,79 €		

Compte de gestion pour travaux de l'article 14-2 et opérations exceptionnelles hors budget prévisionnel de l'exercice clos réalisés (N) du 01/01/2023 au 31/12/2023

ASL FLANDRES SUDRue de Kabylie - 75019 Paris 75019 PARIS

ANNEXE N°4 | 1/1 Simulation avant régularisation

	Exercices clos dépenses	Exel	Exercices clos réalisés à approuver (N)	
	votées (N)	Dépenses	Provisions appelées	Solde(2)
Total travaux de l'article 14-2 et opérations exceptionnelles				

⁽¹⁾ A détailler par marché de travaux, clés de répartition et nature de charges (2) Excédent (+) ou insuffisance (-)

ANNEXE N°5 | 1/1 Simulation avant régularisation

État des travaux de l'article 14-2 et opérations exceptionnelles votés non encore clôturés à la fin de l'exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

ASL FLANDRES SUDRue de Kabylie - 75019 Paris 75019 PARIS

	Travaux votés (montant et date)	Travaux payés (montant et date)	Travaux réalisés (montant et date)	Appels travaux, emprunts et subventions reçues (montant et date)	Solde en attente sur travaux	Subventions et emprunts à recevoir (montant et date)
	A	8	ပ	Q	E=D-C	ш
TR2301 - TVX ETUDE ASSAINISSEMENT B3E (1)	1000000€	2 232,00 € 22/09/2023	8 280,00 € 02/01/2023	10 000,00 € 01/04/2023	-512,00 €	
		Total : 2 232,00 €	2 232,00 € 22/09/2023 Total : 10 512,00 €	Total : 10 000,00 €		
TR2301 - TVX MISE EN CONFORMITE STATUS ASL (1)	7 000,000 €			7 000,00 € 01/04/2023 Total : 7 000,00 €	7000,00€	
TOTAL	17 000,00 €	2232,00 €	10512,00€	17 000,00 €	6488,00 €(2)	

(1) A détailler par marché de travaux ou opérations exceptionnelles (2) Ce solde correspond au solde du compte 12 dans l'annexe n° 1 $\,$

1/3

Relevé des dépenses du 01/01/2023 au 31/12/2023

Rue de Kabylie - 75019 Paris 75019 PARIS

CCG CHARGES COURANTES 2023 Montant **Dont TVA** Récup. Déduc. 001 - Charges Communes Générales (100) 30 - Electricité Minuterie (602) (budget 1500) 10/01/2023 REPRISE SOLDE EDF Février 2023 195,26 € 32,54 € 195,26 € 10/01/2023 REPRISE SOLDE EDF Janvier 2023 182,47 € 30,41 € 182,47 € 10/05/2023 EDF - Mai 2023 - PDL 07510998552523 203,95 € 23,32 € 203,95 € 10/07/2023 EDF Juillet 2023 - PDL 07510998552523 33,13 € 198,81 € 198,81 € 10/09/2023 EDF Novembre 2023 - PDL 07510998552523 224,34 € 37,39 € 224,34 € 10/09/2023 EDF Septembre 2023 - PDL 07510998552523 222,93 € 37,15 € 222,93 € 193,94 € 1227,76 € Solde 1227,76 € 90 - Assurance multi-risques (616) (budget 9000) 19/04/2023 REPRISE COMPTABLE GROUPE ROUGE ASSURANCE MRI 2023 10308,86€ - 10308,86€ Solde 10308,86 € 10308,86 € 149 - Contrat nettoyage (611) (budget 500) 03/01/2023 SEN ENTRETIEN - CONTRAT NETTOYAGE T01/2023 229.36 € 38.23 € 229.36 € 03/04/2023 SEN ENTRETIEN - CONTRAT NETTOYAGE T02/2023 38,23 € 229,36 € 229,36 € 09/08/2023 COSTANET NETTOYAGE EURL - CONTRAT NETTTOYAGE Juillet 2023 228,00€ 228,00 € 38,00€ 31/08/2023 COSTANET NETTOYAGE EURL - CONTRAT NETTTOYAGE Aout 2023 228,00 € 38,00€ 228,00 € 241,97 € 03/10/2023 SEN ENTRETIEN - CONTRAT NETTOYAGE T04/2023 40,33 € 241,97 € 30/11/2023 COSTANET NETTOYAGE EURL - CONTRAT NETTOYAGE T04/2023 684,00€ 114,00 € 684,00 € Solde 1840,69 € 306,79 € 1840,69 € 210 - Contrat espaces verts (614) 01/03/2023 Espace vert - VERT AMENAGEMENT - 000112 - 055/02/21 - 11/2022 468,00€ 78,00 € 468,00€ 30/05/2023 Espace vert - VERT AMENAGEMENT - 000112 - 055/02/21 - 05/2023 487,20 € 81,20 € 487,20 € 30/07/2023 Espace vert - VERT AMENAGEMENT 000112 - 055/02/21 - 07/2023 487,20 € 81,20 € 487,20 € Solde 1442,40 € 240,40 € 1442,40 € 485 - Travaux divers (Nr) (615) (budget 1000) 27/01/2023 DUBERNARD - INSTALLATION ET POSE PLAN DE SECURITE 791,71 € 131,95 € 791,71 € 08/12/2023 FRANCEBAT - france bat facture du 08/12/23 297,00 € 297,00 € 27,00 € 31/12/2023 B3E - Réhabilitation réseau assainissement 5208,00€ 5208,00€ 868,00€ Solde 6296,71 € 1026,95 € 6296,71 € 570 - Honoraires syndic (6211) (budget 10200) 10/01/2023 REPRISE SOLDE HONORAIRES SYNDIC 1700,00€ 283,33 € 1700,00€ 01/07/2023 OLLIADE-HONORAIRES SYNDIC T03/2023 5928,00€ 988,00€ 5928,00€ 01/10/2023 OLLIADE - HONORAIRES SYNDIC T04/2023 5928,00€ 988,00€ 5928,00€ 31/12/2023 AVOIR SUR FACTURE T04/2023 -2964,00 € -494,00 € -2964.00€ 10592,00 € Solde 10592,00 € 1765,33 € 575 - Frais gestion syndic (6212) 20/12/2023 OLLIADE - Réunion conseil syndical + BET 264,00 € 44,00 € 264,00 € 1023,00€ 28/12/2023 OLLIADE - Frais gestion syndic 1023,00€ 170,50 € Solde 1287,00 € 214,50 € 1287,00 € 576 - Frais affranchissement (6213) 16/10/2023 PARAGON TRANSACTION - FRAIS AFFRANCHISSEMENT 1,24 € 1,24 € Solde 1,24 € 1,24 €

2/3

Relevé des dépenses du 01/01/2023 au 31/12/2023

Rue de Kabylie - 75019 Paris 75019 PARIS

du 01/01/2023 au 31/12/20	Z 3				
CCG CHARGES COURANTES 2023		Montant	Dont TVA	Récup.	Dédu
595 - Frais banque (662)					
10/01/2023 REPRISE FRAIS BANQUE		26,00 €	4,33 €	-	26,00
19/09/2023 FRAIS BANCAIRES		26,00 €	4,33 €	-	26,00
03/10/2023 FRAIS BANQUE		26,00 €	5,20 €	-	26,00
	Solde	78,00 €	13,86 €	-	78,00
TOTAL Charges Communes Générales (budget 25000)		33 074,66 €	3761,77 €	2670,16€	30 404,50
002 - Charges Bâtiment 1 (100)					
149 - Contrat nettoyage (611)					
03/01/2023 SEN ENTRETIEN - CONTRAT ENTRETIEN T01/2023		872,22 €	145,37 €	-	872,2
03/04/2023 SEN ENTRETIEN - CONTRTAT ENTRETIEN T02/2023		812,22 €	135,37 €	-	812,2
04/07/2023 SEN ENTRETIEN - CONTRAT ENTRETIEN T03/2023		856,90 €	142,82 €	-	856,9
03/10/2023 SEN ENTRETIEN - CONTRAT ENTRETIEN T04/2023		856,90 €	142,82 €	-	856,9
	Solde	3398,24 €	566,38 €	-	3398,2
250 - Contrat entretien portes autom (614) (budget 1800)					
05/07/2023 OTIS S01/2023		1612,18 €	268,70 €	1612,18 €	
05/07/2023 OTIS S02/2023		1612,18€	146,56 €	1612,18€	
31/12/2023 QUOTE PART BAT 2 PAR OTIS PORTE AUTOMATIQUE 2023 - 33%		-1 064,04 €	-96,73 €	-1 064,04 €	
	Solde	2160,32 €	318,53 €	2160,32 €	
276 - Contrat télésurveillance (614)					
01/01/2023 SECURITAS TECHNOLOGY SERVICES - CONTRAT TELESURVEILLANCE T01/2023		252,18 €	42,03 €	-	252,
01/04/2023 SECURITAS CONTRAT TELESURVEILLANCE T02/2023		252,18 €	22,93 €	-	252,
24/07/2023 SECURITAS TECHNOLOGY SERVICES - CONTRAT TELESURVEILLANCE T03/2023		206,80 €	34,47 €	-	206,
25/09/2023 SECURITAS TECHNOLOGY SERVICES - CONTRAT TELESURVEILLANCE T04/2023		252,18 €	42,03 €	-	252,
	Solde	963,34 €	141,46 €	-	963,3
314 - Contrat Entretien VMC (614)					
15/05/2023 SESEM - CONTRAT VMC 2023		562,65 €	51,15 €	562,65 €	
	Solde	562,65 €	51,15 €	562,65 €	
406 - téléphone télésurveillance (606)					
02/01/2023 SFR Janvier 2023		51,35 €			51,
28/02/2023 SFR Février 2023		52,31 €			52,
31/03/2023 SFR Mars 2023		49,55 €	8,26 €	-	49,
29/04/2023 SFR MOBILE - Avril 2023		54,35 €			54,
29/05/2023 SFR MOBILE - Mai 2023		51,47 €	8,58 €	-	51,4
29/06/2023 SFR MOBILE - Juin 2023		51,95 €	8,66 €	-	51,9
29/07/2023 SFR MOBILE - Juillet 2023		50,03 €	8,34 €	-	50,0
29/08/2023 SFR MOBILE - Aout 2023		51,71 €			51,7
29/09/2023 SFR Décembre 2023		50,84 €			50,8
29/09/2023 SFR Novembre 2023		51,35 €			51,3
29/09/2023 SFR Octobre 2023		52,31 €	8,72 €	-	52,3
29/09/2023 SFR Septembre 2023		55,32 €		-	55,3
	Solde	622,54 €	103,77 €	-	622,5
485 - Travaux divers (Nr) (615) (budget 2000)		2160 50 6	007.50.6		21627
20/07/2023 OTIS - PORTIS INSTALLATION ASL FLANDRES SUD		3162,50 €	287,50 €	-	3 162,5

3/3

Rue de Kabylie - 75019 Paris 75019 PARIS **du 01/01/2023 au 3**

Relevé des dépenses du 01/01/2023 au 31/12/2023

CCG CHARGES COURANTES 2023 Déduc. **Montant Dont TVA** Récup. - 3162,50 € *Solde 3162,50 € 287,50 €* 541 - Entretien divers (R) (615) 11/05/2023 OTIS - OS DI 09/05/2023 3162,50 € 287,50 € 3162,50 € Solde 3162,50 € 287,50 € 3162,50 € **TOTAL Charges Bâtiment 1 (budget 9400)** 14032,09 € 1756,29 € 5885,47 € 8146,62 € 003 - Charges Bâtiment 2 (100) 243 - Contrat pompe de relevage (614) (budget 300) 31/12/2023 CONTRTA POMPES DE RELEVAGE 2023 FNP 320,00 € 29,09 € 320,00 € 320,00 € Solde 320,00 € 29,09 € 250 - Contrat entretien portes autom (614) (budget 4600) 31/12/2023 QUOTE PART BAT 2 - OTIS PORTE AUTOMATIQUE 2023 - 33% 1064,04€ 96,73 € 1064,04 € Solde 1064,04 € 96,73 € 1064,04 € **TOTAL Charges Bâtiment 2 (budget 9200)** 1384,04 € 125,82 € 1064,04 € TOTAL GÉNÉRAL 48 490,79 € 5643,88 € 9619,67 € 38 871,12 €

État des soldes des copropriétaires pour l'exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023 en cas d'approbation des charges en assemblée générale

ASL FLANDRES SUDRue de Kabylie - 75019 Paris 75019 PARIS

Nom di nonnani feninani	Solde en début	out d'exercice	Débit de	Crédit de	Solde en fin	Solde de	Solde après approbation	pprobation
Note on Copiophiesan e(code)	Débiteur	Créditeur	l'exercice	l'exercice	d'exercice	charges	Débiteur	Créditeur
RIVP AGENCE BUTTES CHAUMONT (RIVPAGE1)			28197,13 €	20887,00€	7310,13 €		7310,13 €	
RIVP - DDGIE (RIVPDD1)			10545,13 €	10545,13 €				
SCI THOMAS MICHEL CONTACT : THOMAS THIÉBAULT (THOMMIC1)			22602,72€	20 491,00 €	2111,72 €		2111,72 €	
SEQENS (SEGENS1)			16212,00€	10532,00 €	5680,00€		5680,00€	
Total général			77 556,98 €	62 455,13 €	15101,85 €		15101,85 €	

ASL FLANDRES SUD Rue de Kabylie - 75019 Paris 75019 PARIS

		I - SITUATION FINANC	I - SITUATION FINANCIÈRE ET TRÉSORERIE		
Trésorerie	Exercice précédent approuvé	Exercice clos	Provisions et avances	Exercice précédent approuvé	Exercice clos
50 Fonds placés			102 Provisions pour travaux		
51 Banque ou fonds disponibles (1)			103 Avances		
53 Caisse			1031 Avances de trésorerie		
			1032 Avances travaux		
			1033 Autres avances		
			105 Fonds de travaux		
			131 Subventions en instance d'affectation		
			12 Solde en attente sur travaux ou opérations exceptionnelles		
Trésorerie disponible Total I			Totall		

II - CRÉANCES			DETTES		
Libellé	Exercice précédent approuvé	Exercice clos	Libellé	Exercice précédent approuvé	Exercice clos
45 Copropriétaires/sommes exigibles restant à recevoir			45 Copropriétaires / excédents versés		
459 Copropriétaires/Créances douteuses					
Comptes de tiers			Comptes de tiers		
			40 Fournisseurs		
42 à 44 Autres créances			42 à 44 Autres dettes		
46 Débiteurs divers			46 Créditeurs divers		
47 Compte d'attente	2503,55€	576,05 €	47 Compte d'attente		
48 Comptes de régularisation			48 Comptes de régularisation		
49 Dépréciation des comptes de tiers			49 Dépréciation des comptes de tiers		
			60 à 79 : Charges en attente de répartition	2503,55€	576,05 €
Total III	2503,55€	576,05 €	Total II	2503,55 €	576,05 €
Total général I + II	2503,55€	576,05 €	Total général I + II	2503,55€	576,05 €

Emprunts: montant restant du

ASL FLANDRES SUD Rue de Kabylie - 75019 Paris 75019 PARIS

Compte de gestion général de l'exercice clos réalisé (N) du 01/01/2022 au 31/12/2022 et budget prévisionnel de l'exercice (N+2) du 01/01/2024 au 31/12/2024

ANNEXE N°2 Simulation avant régularisation

		,									
	CHARGES POL	CHARGES POUR OPERATIONS COURANTES	OURANTES				PRODUITS PC	PRODUITS POUR OPERATIONS COURANTES	OURANTES		
	Po	our approbation des comptes	comptes	Pour le vote du budget prévis.	ıdget prévis.		Po	Pour approbation des comptes	comptes	Pour le vote du budget prévis.	lget prévis.
	Exercice préc. approuvé	Exercice clos budget voté	Exercice clos réalisé à approuver	Budget prévis. en cours voté	Budget prévis. à voter		Exercice préc. approuvé	Exercice clos budget voté	Exercice clos réalisé à approuver	Budget prévis. en le cours voté	Budget prévis. à voter
	¥	z	Z	N+1	N+2		N-1	z	z	N+1	N+2
60 Achats de matières et fournitures						701 Provisions copropriétaires	36000,00€	34 500,00 €	34500,00€	24066,00 €	24066,00 €
601 Eau (compteur général)						711 Subventions sur frais de fonctionnement					
602 Électricité	1273,09 €	1 500,000 €	1245,37 €			713 Indemnités d'assurances					
603 Chauffage, énéergie et combustible						714 Produits divers					
60 X Autres	575,52 €		968,92 €			716 Produits financiers					
61 Services extérieurs						718 Produits exceptionnels					
611 Nettoyage des locaux	4006,08€	€ 200,000	4086,20 €								
612 Locations immobilières											
613 Locations mobilières											
614 Contrats de maintenance	6253,30 €	14300,00€	8 664,59 €	6 200,000 €	6200,00€						
615 Entretien et petites réparations	3391,66€	1800,000€	2940,83 €	1 400,000 €	1 400,000 €						
616 Primes d'assurance	8 996,80 €	8 400,000 €	9 521,59 €	8466,00€	8466,00 €						
62 Frais d'administration											
621 Rémunérations du syndic et frais postaux	€ 0000000	8 000'000 €	€ 0000000	8 000'000 €	8 000'000 €						
622 Autres honoraires du syndic											
62Autres (autres que 621 et 622)											
63 Impôts et taxes											
64 Frais de personnel											
66 à 68 Autres charges											
Sous-total	33496,45 €	34 500,00 €	36427,50 €	24066,00 €	24 066,00 €	Sous-total	36000,000€	34 500,00 €	34 500,000 €	24066,00 €	24066,00€
Solde (excédent s/opér. courantes)	2 503,55 €					Solde (insuffisance s/opér. courantes)			1927,50 €		
Total I	36 000,000 €	34500,00€	36427,50 €	24066,00 €	24 066,00 €	Total I	36000,00€	34500,00€	36427,50 €	24066,00 €	24066,00 €
CHARGES POUR TRAVAUX ET AUTRES OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES	AUTRES OPÉRATI	IONS EXCEPTIONN	ELLES			PRODUITS POUR TRAVAUX ET AUTRES OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES	ET AUTRES OPÉRAT	JONS EXCEPTIONN	ELLES		
661 Remboursement d'annuités d'emprunt						702 Provisions pour travaux					

HIGHS EXCELLIBITIVE EEEE														
	702 Provisions pour travaux	703 Avances versées par les copropriétaires	704 Remboursement d'annuités d'emprunts	705 Affectation compte travaux	Autres produits	711 Subventions sur travaux	712 Emprunts à utiliser sur travaux	713 Indemnités d'assurances	714 Produits divers	716 Produits financiers	718 Produits exceptionnels	78 Reprises de dépréciation sur créances dout.	Solde (insuffisance)	Total II

Solde (excédent)

68 Dépréciations sur créances dout. 678 Charges exceptionnelles

677 Perte sur créances irrécouvrables

ANNEXE N°3 1/1 Simulation avant régularisation	
Compte de gestion pour opérations courantes de l'exercice clos réalisé (N) du 01/01/2022 au 31/12/2022 et budget prévisionnel de l'exercice (N+2) du 01/01/2024 au 31/12/2024	CHARGES POUR OPÉRATIONS COURANTES
ASL FLANDRES SUD Rue de Kabylie - 75019 Paris 75019 PARIS	

	CHARG	CHARGES POUR UPERALIONS COURANTES	IES		
		Pour approbation des comptes		Pour le vote du budget prévisionnel	lget prévisionnel
	Exercice précédent approuvé	Exercice des budgets votés	Exercice clos réalisé à approuver	Budget prévisionnel en cours voté	Budget previsionnel à voter
	N-1	Z	Z	N+1	N+2
001 - Charges Communes Générales	24056,45 €	22 000,000 €	26925,42 €	17266,00 €	17266,00 €
30 - Electricité Minuterie	1273,09 €	1 500,00€	1 245,37 €		
90 - Assurance multi-risques	€ 98,980	8 400,00€	9 521,59 €	8 466,00 €	8466,00€
149 - Contrat nettoyage	882,16 €	≥00'00€	908′668		
210 - Contrat espaces verts	468,00 €		936,00 €		
222 - Contrat entretien extincteurs	1 142,02 €	≥00'00€	3270,86 €		
243 - Contrat pompe de relevage		310,00 €			
276 - Contrat télésurveillance	890,20 €	920,00 €	687,75 €		
314 - Contrat Entretien VMC		€ 270,00 €			
485 - Travaux divers (Nr)	626,07 €	₹00'008	1260,05 €	800,00€	800,00€
541 - Entretien divers (R)	778,11 €	€ 200,000	104,00 €		
570 - Honoraires syndic	€ 00,000 €	3 00′000 €	€ 00′0006	8 000,000 €	€ 8000,000
002 - Charges Bâtiment 1	8213,08 €	₹ 00'006 /	8226,36 €	2200,00€	2200,00€
149 - Contrat nettoyage	3123,92 €		3186,40 €		
221 - Contrat mat securite incendie	€76,98	€00,009	553,34 €		
222 - Contrat entretien extincteurs		2 500,000 €			
243 - Contrat pompe de relevage		€ 200'00			
250 - Contrat entretien portes autom	1849,18 €	1800,00€	1940,92 €		
269 - Contrat parkings et voies		2 000,000 €		1 600,00 €	1 600,000 €
406 - téléphone télésurveillance	575,52 €		968,92 €		
485 - Travaux divers (Nr)	1987,48 €	≥00'00€	1576,78 €	€00,00	€00,009
003 - Charges Bâtiment 2	1226,92 €	4 600,000 €	1275,72 €	4 600,00 €	4 600,00 €
33 - Electricité Parkings et voies					
222 - Contrat entretien extincteurs					
243 - Contrat pompe de relevage	302,06 €		304,98 €		
250 - Contrat entretien portes autom	924,86 €	4600,00€	970,74 €	4600,00€	4600,00€
485 - Travaux divers (Nr)					
541 - Entretien divers (R)					
TOTAL CHARGES NETTES	33 496,45 €	34500,00€	36427,50 €	24066,00 €	24066,00 €
Provisions copropriétaires	300000€		34500,00€		
Solde (insuffisance s/opérations courantes) affecté aux copropriétaires	-2503,55€		1927,50 €		

Compte de gestion pour travaux de l'article 14-2 et opérations exceptionnelles hors budget prévisionnel de l'exercice clos réalisés (N) du 01/01/2022 au 31/12/2022

ASL FLANDRES SUDRue de Kabylie - 75019 Paris 75019 PARIS

ANNEXE N°4 | 1/1 Simulation avant régularisation

	Exercices clos dépenses	Exer	kercices clos réalisés à approuver (N)	
	votées (N)	Dépenses	Provisions appelées	Solde(2)
Total travaux de l'article 14-2 et opérations exceptionnelles				

⁽¹⁾ A détailler par marché de travaux, clés de répartition et nature de charges (2) Excédent (+) ou insuffisance (-)

15/07/2024 - OLLIADE

État des travaux de l'article 14-2 et opérations exceptionnelles votés non encore clôturés à la fin de l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

ASL FLANDRES SUDRue de Kabylie - 75019 Paris 75019 PARIS

ANNEXE N°5 | 1/1 Simulation avant régularisation

⁽¹⁾ A détailler par marché de travaux ou opérations exceptionnelles (2) Ce solde correspond au solde du compte 12 dans l'annexe n° 1

1/3

Relevé des dépenses du 01/01/2022 au 31/12/2022

Rue de Kabylie - 75019 Paris 75019 PARIS

CCG CHARGES COURANTES 2022 Montant Dont TVA Récup. Déduc. 001 - Charges Communes Générales (100) 30 - Electricité Minuterie (602) (budget 1500) 31/12/2022 REPRISE COMPTABLE EDF Juillet 2022 210,44 € 35,07 € 210,44 € 31/12/2022 REPRISE COMPTABLE EDF Mai 2022 493,67 € 82,28 € 493,67 € 31/12/2022 REPRISE COMPTABLE EDF Mars 2022 246,58 € 41,10 € 246,58 € 31/12/2022 REPRISE COMPTABLE EDF Novembre 2022 75,37 € 12,56 € 75,37 € 31/12/2022 REPRISE COMPTABLE EDF Septembre 2022 219,31 € 36,55 € 219,31 € Solde 1245,37 € 207,56 € 1245,37 € 90 - Assurance multi-risques (616) (budget 8400) 31/12/2022 REPRISE COMPTABLE GROUPE ROUGE ASSURANCE MRI 2022 9 521,59 € - 9521,59€ Solde 9521,59 € 9521,59€ 149 - Contrat nettoyage (611) (budget 500) 31/12/2022 REPRISE COMPTABLE SEN CONTRAT NETTOYAGE T01/2022 220,54 € 36,76 € 220,54 € 31/12/2022 REPRISE COMPTABLE SEN CONTRAT NETTOYAGE T02/2022 220.54 € 36.76 € 220.54 € 31/12/2022 REPRISE COMPTABLE SEN CONTRAT NETTOYAGE T03/2022 229,36 € 229,36 € 38,23 € 31/12/2022 REPRISE COMPTABLE SEN CONTRAT NETTOYAGE T04/2022 229,36 € 38,23 € 229,36 € 899,80 € 149,98 € 899,80 € Solde 210 - Contrat espaces verts (614) 31/12/2022 REPRISE COMPTABLE VERT AM CONTRAT ESPACES VERTS 2022 468,00€ 42,55 € 468,00 € 31/12/2022 REPRISE COMPTABLE VERT AM CONTRAT ESPACES VERTS 2022 468,00 € 42,55€ 468.00 € Solde 936,00 € 85,10 € 936,00 € 222 - Contrat entretien extincteurs (614) (budget 500) 31/12/2022 REPRISE COMPTABLE DUBERNARD CONTRAT COLONNE SECHE + PTE COUPE FEU 2022 2284,18 € 207,65 € 2284,18 € 31/12/2022 REPRISE COMPTABLE DUBERNARD CONTRAT EXTINCTEURS 2022 986,68 € 89,70 € 986,68 € Solde 3270,86 € 297,35 € 3270,86 € 276 - Contrat télésurveillance (614) (budget 920) 31/12/2022 REPRISE COMPTABLE SECURITAS T01/2022 229,25 € 20,84 € 229,25€ 31/12/2022 REPRISE COMPTABLE SECURITAS T02/2022 229,25 € 20,84 € 229,25 € 31/12/2022 REPRISE COMPTABLE SECURITAS T03/2022 229,25 € 229,25 € 20,84 € Solde 687,75 € 687,75 € 62,52 € 485 - Travaux divers (Nr) (615) (budget 800) 31/12/2022 REPRISE COMPTABLE GALOIS REP FUITE SUR RACCORD VANNE EF VO 442,75€ 40,25€ 442,75 € 31/12/2022 REPRISE COMPTABLE VIRSEDA PRESTATIONS DIVERSES 630,30 € 57,30 € 630,30 € 31/12/2022 REPRISE COMPTABLE VIRSEDA - SERURERIE LOCAL EAU 187,00 € 17,00 € 187,00 € 1260,05 € Solde 1260,05 € 114,55 € 541 - Entretien divers (R) (615) (budget 500) 31/12/2022 REPRISE COMPTABLE FRAIS BANQUE 26,00 € 2,36 € 26,00 € 31/12/2022 REPRISE COMPTABLE FRAIS BANQUE 26,00 € 2,36 € 26,00 € 31/12/2022 REPRISE COMPTABLE FRAIS BANQUE 26,00 € 2,36 € 26,00 € 31/12/2022 REPRISE COMPTABLE FRAIS BANQUE 26,00 € 2,36 € 26,00 € Solde 104,00 € 9,44 € 104.00 € 570 - Honoraires syndic (6211) (budget 8000) 31/12/2022 REPRISE COMPTABLE HONORAIRES SYNDIC T01/2022 2250,00 € 375,00 € - 2250,00€

2/3

Relevé des dépenses du 01/01/2022 au 31/12/2022

Rue de Kabylie - 75019 Paris 75019 PARIS

CCG CHARGES COURANTES 2022 Montant **Dont TVA** Récup. Déduc. 31/12/2022 REPRISE COMPTABLE HONORAIRES SYNDIC T02/2022 2250.00€ 375.00 € 2250.00€ 31/12/2022 REPRISE COMPTABLE HONORAIRES SYNDIC T03/2022 2250,00€ 375,00 € 2250,00€ 31/12/2022 REPRISE COMPTABLE HONORAIRES SYNDIC T04/2022 2250,00€ 2250,00€ 375,00 € Solde 9000,00 € 1500,00 € 9000,00€ **TOTAL Charges Communes Générales (budget 22000)** 26 925,42 € 2 426,50 € 5 556,23 € 21 369,19 € 002 - Charges Bâtiment 1 (100) 149 - Contrat nettoyage (611) 31/12/2022 REPRISE COMPTABLE SEN ENTRETIEN PARKING T01/2022 520,60 € 86,77 € 520,60 € 31/12/2022 REPRISE COMPTABLE SEN ENTRETIEN PARKING T02/2022 520,60 € 86,77 € 520,60 € 31/12/2022 REPRISE COMPTABLE SEN ENTRETIEN PARKING T03/2022 541,43 € 90,24 € 541,43 € 31/12/2022 REPRISE COMPTABLE SEN ENTRETIEN PARKING T04/2022 541.43 € 90.24 € 541.43 € 31/12/2022 REPRISE COMPTABLE SEN ENTRETIEN PARKING T01/2022 260,38 € 43,40 € 260,38 € 31/12/2022 REPRISE COMPTABLE SEN ENTRETIEN PARKING T02/2022 260,38 € 43,40 € 260,38 € 31/12/2022 REPRISE COMPTABLE SEN ENTRETIEN PARKING T03/2022 270,79 € 45,13 € 270,79 € 31/12/2022 REPRISE COMPTABLE SEN ENTRETIEN PARKING T04/2022 270,79 € 270,79 € 45,13 € Solde 3186,40 € 531,08 € 3186,40 € 221 - Contrat mat securite incendie (614) (budget 600) 31/12/2022 REPRISE COMPTABLE SESEM ENTRETIEN VENTILATION 2022 553,34 € 50,30 € 553,34 € Solde 553,34 € 50,30 € 553,34 € 250 - Contrat entretien portes autom (614) (budget 1800) 31/12/2022 REPRISE COMPTABLE OTIS CONTRAT PORTE AUTOMATIQUE S01/2022 970,46 € 88,22 € 970,46 € 31/12/2022 REPRISE COMPTABLE OTIS CONTRAT PORTE AUTOMATIQUE S02/2022 970,46 € 88,22 € 970,46 € Solde 1940,92 € 176,44 € 1940,92 € 406 - téléphone télésurveillance (606) 31/12/2022 REPRISE COMPTABLE SFR Aout 2022 94,52 € 15,75 € 94,52 € 31/12/2022 REPRISE COMPTABLE SFR Avril 2022 75,68 € 12,61 € 75,68 € 31/12/2022 REPRISE COMPTABLE SFR Décembre 2022 51,68 € 8,61 € 51,68 € 31/12/2022 REPRISE COMPTABLE SFR Février 2022 62,36 € 10,39 € 62,36 € 31/12/2022 REPRISE COMPTABLE SFR Janvier 2022 57,32 € 9,55€ 57,32 € 31/12/2022 REPRISE COMPTABLE SFR Juillet 2022 84,20 € 14,03 € 84,20 € 31/12/2022 REPRISE COMPTABLE SFR Mai 2022 68,96 € 11,49 € 68,96 € 31/12/2022 REPRISE COMPTABLE SFR Mars 2022 52,76 € 8,79 € 52.76 € 31/12/2022 REPRISE COMPTABLE SFR Novembre 2022 61,76 € 10,29 € 61,76 € 31/12/2022 REPRISE COMPTABLE SFR Octobre 2022 73,52 € 12,25€ 73,52 € 31/12/2022 REPRISE COMPTABLE SFR Septembre 2022 286,16 € 47,69 € 286,16 € Solde 968.92 € 161.45 € 968.92 € 485 - Travaux divers (Nr) (615) (budget 500) 31/12/2022 REPRISE COMPTABLE DUBERNARD FOURN ET POSE PLAQUE ALU 400,57 € 36,42 € 400,57 € 31/12/2022 REPRISE COMPTABLE FORTIS FOURN ET MISE EN PLACE SANGLES 1176,21 € 106,93 € 1176,21 € Solde 1576,78 € 143,35 € 1576,78 € **TOTAL Charges Bâtiment 1 (budget 7900)** 8226,36 € 1062,62 € 2494,26 € 5732,10 €

Exercice Courant 3/3

Rue de Kabylie - 75019 Paris 75019 PARIS

Relevé des dépenses du 01/01/2022 au 31/12/2022

CCG CHARGES COURANTES 2022		Montant	Dont TVA	Récup.	Déduc.
003 - Charges Bâtiment 2 (100)					
243 - Contrat pompe de relevage (614)					
31/12/2022 REPRISE COMPTABLE SESEM CONTRAT POMPE DE RELEVAGE 2022		304,98 €	27,73 €	-	304,98 €
	Solde	304,98 €	27,73 €	-	304,98 €
250 - Contrat entretien portes autom (614) (budget 4600)					
31/12/2022 REPRISE COMPTABLE OTIS CONTRAT PORTE AUTOMATIQUE S01/2022		485,37 €	44,12 €	485,37 €	-
31/12/2022 REPRISE COMPTABLE OTIS CONTRAT PORTE AUTOMATIQUE S02/2022		485,37 €	44,12 €	485,37 €	-
	Solde	970,74 €	88,24 €	970,74 €	-
TOTAL Charges Bâtiment 2 (budget 4600)		1275,72€	115,97 €	970,74 €	304,98 €
	TOTAL GÉNÉRAL	36427,50€	3 605,09 €	9 021,23 € 2	27 406,27 €

15/07/2024 - OLLIADE

État des soldes des copropriétaires pour l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022 en cas d'approbation des charges en assemblée générale

ASL FLANDRES SUDRue de Kabylie - 75019 Paris 75019 PARIS

Nom du convenié de installation	Solde en début	ut d'exercice	Débit de	Crédit de	Solde en fin	Solde de	Solde après	Solde après approbation
Morii da coproprietarie (code)	Débiteur	Créditeur	l'exercice	l'exercice	d'exercice	charges	Débiteur	Créditeur
RIVP AGENCE BUTTES CHAUMONT (RIVPAGE1)								
SCI THOMAS MICHEL CONTACT: THOMAS THIÉBAULT (THOMMIC1)								
SEQENS (SEQENS1)								
Total général								

15/07/2024 - OLLIADE



BUREAU D'ETUDES B3E

Siège Social 2 Rue Salvador Allende 92000 NANTERRE ① 01.55.47.24.00 ☑ contact@b3e-bet.fr

TCE - AMENAGEMENT - VRD
DIAGNOSTIC - RESEAUX SECS ET FLUIDES
HYDRAULIQUE - ASSAINISSEMENT - EAU POTABLE
MAITRISE D'ŒUVRE - ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

OLLIADE

23, Rue Davy 75017 PARIS

A l'attention de : M. HESS

OFFRE DE PRESTATION N° 24-HY-39

OBJET: Diagnostic des réseaux et ouvrages d'assainissement des parkings R-1 à R-4

et du local eau

SITUATION: 220 Boulevard de la Villette - 75019 PARIS

NOTA(S): Suite à votre mail du 07/03/2024

DETAIL DES PRESTATIONS:

- Recueil de données, analyse de la règlementation et préparation des interventions,
- Prise de rendez-vous avec le responsable du site et déplacement sur les lieux, y compris amenée et repli du matériel,
- Repérage et diagnostic des réseaux et ouvrages d'assainissement situés au parking, y compris le poste de relevage,
- Diagnostic des équipements d'alimentation en eau constatés vétustes et localisés dans le local eau,
- Mise à jour des plans et établissement du synoptique hydraulique,
- Rapport de synthèse du diagnostic avec reportage photographique et préconisations techniques.
- Réalisation d'un DPGF détaillé des travaux à réaliser,
- Consultation des entreprises, analyse des offres et proposition d'un attributaire.

Accès demandés à l'ensemble des niveaux inférieurs du bâtiment et au local eau.

Hors prestation :	Délais de réalisation :	
Diagnostic du réseau AEP sur l'ensemble du bâtiment	1 mois à réception du BC	
	Montant total HT de la présente offre :	3 200,00 € H.T.
	T.V.A 20%:	640,00 €
	Montant TTC de la présente offre :	3 840,00 € T.T.C.

Conditions de règlement : Paiement sous 30 jours à réception de la facture

Nous vous remercions vivement d'avoir contacté le Bureau d'Etudes B3E et nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Mention "Bon pour Accord" & Signature du client :

À Nanterre, le 17/03/2024

Nicolas RENAULT

Chef de Service Hydraulique & Réseaux Urbains

B3E Ingénierie

2 Rue Salvadov/Allenda 192000 Nanterre
Tel: 01 55 47 24 00 Fax: 01-55 4X 24 19

Votre accord équivaut à l'acceptation des Conditions Générales de Réalisation des Prestations de B3E, jointes en annexe à la présente offre.

Bureau d'Etudes B3E - Ingénieurs Conseils

2, rue Salvador Allende - 92000 Nanterre - Tél : 01.55.47.24.00 - Mail : contact@b3e-bet.fr - Site internet : http://www.bureau-etudes-b3e.com/SARL au capital de 536 250 euros - SIRET : 398 014 043 00119 - NAF : 7112B - INSEE : C 9201 924886 4 - RCS Nanterre : B 398 014 043

QUALIFICATION OPOIBI



Conditions Générales de Réalisation des Prestations

pour I' OFFRE DE PRESTATION N° 24-HY-39

1- CHAMPS D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de prestations (ci-après les « CGP ») définissent les conditions de la conclusion et de l'exécution de toute Prestation (ci-après les « Prestations ») par B3E (ci-après le « Prestataire »), à la demande du Client, en ce compris la fourniture de prestations décrits dans l'Offre.

Nonobstant toute stipulation contraire de ses conditions générales d'achat ou de tout autre document et après en avoir pris connaissance, le Client reconnaît que son acceptation de la Prestation emporte l'acceptation sans réserve des présentes conditions.

2- COMMANDE

Le Prestataire établit une offre décrivant les Prestations à réaliser (ci-après l' « Offre »), Le Prestataire s'engage à souscrire et maintenir en vigueur auprès d'une sur la base des besoins exprimés par le Client (ci-après le « Cahier des Charges »). A compagnie d'assurance notoirement solvable toute assurance appropriée lui cet effet, le Client s'engage à transmettre au Prestataire par écrit l'ensemble de la documentation et des informations utiles à l'établissement de l'Offre, dont le dossier technique, les plans, les études, contraintes sécuritaires ou tout autre document. Sauf mention exprès contraire dans l'Offre, cette dernière est valable un (1) mois à compter de son émission. La signature de l'Offre ou la commande adressée par le Client emporte acceptation de l'Offre et des présentes CGP (ci-après la « Commande »). Le Prestataire pourra librement céder tout ou partie de la Commande. Il s'engage à en informer préalablement et par écrit le Client.

3- EXECUTION

a) Obligations du Client

Le Client s'engage à :

- Faire connaître par écrit les horaires de son établissement, son règlement intérieur et toutes conditions particulières d'accès sur site, et à donner accès à bref délai à son site d'intervention. Le Client s'engage également à obtenir ou à donner toute autorisation nécessaire à la réalisation des Prestations
- Élaborer, si nécessaire, un plan de sécurité, de prévention et de secours conforme au décret 92-158 du 20 Février 1992.
- Établir contradictoirement, notamment en cas de prestations de suivi, un état initial du fonctionnement des installations et à l'issue des prestations, un état libératoire de toute responsabilité desdites installations.

Si en cours de réalisation des Prestations, le Client est sollicité par le Prestataire pour donner son accord (validation d'étude préalable...), il doit faire connaître sa réponse sous huitaine par écrit. A défaut de réponse, l'accord sera considéré comme acquis et sans réserve.

b) Délais

Les Prestations sont réalisées dans les délais définis à l'Offre. Le cas échéant, le Prestataire et le Client arrêteront d'un commun accord un planning prévisionnel de réalisation des Prestations. Pour les missions de Maîtrise d'Œuvre, le Prestataire définira les différentes étapes et les réunions de chantier auxquelles un représentant habilité du Client devra participer.

Tout retard imputable au Prestataire donnera lieu à l'application de pénalités libératoires définies à la commande après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse dans le délai de huit (8) jours à compter de sa réception, dans la limite d'un montant de 5% du montant hors taxes de la Commande. Ces pénalités stipulées à titre de réparation sont exclusives de toute autre indemnisation et constituent le plafond de la réparation due au titre des préjudices causés par le retard.

Tout retard non imputable au Prestataire donnera lieu à une prolongation de délai d'autant. Le Prestataire ne pourra pas voir sa responsabilité engagée en cas de retard, interruption ou suspension des Prestations qui ne lui est pas imputable, et notamment pour tout retard, suspension ou interruption imputable au Client, à tout prestataire ou fournisseur, à une modification de la Commande. Toute interruption des Prestations à la demande du Client pour un délai supérieur à 45 jours donnera lieu, dans le mois qui suit la demande du Prestataire, au versement par le Client du prix correspondant aux Prestations et aux approvisionnements effectués, sans préjudice de tous dommages et intérêts que le Prestataire serait en droit de réclamer. Toute interruption pour un délai supérieur à 3 mois donnera droit au Prestataire de résilier la Commande.

c) Modifications / Travaux Supplémentaires

Les prix et les délais indiqués dans l'Offre s'entendent strictement pour une exécution qu'aucune indemnité ne puisse être mise à sa charge par l'autre Partie, sous conforme à l'Offre, effectuée en jours ouvrés et dans les horaires normaux du Prestataire, et n'engagent jamais le Prestataire pour des travaux ou prestations supplémentaires. Toute modification des Prestations définies dans l'Offre, qu'elle résulte d'un choix du Client ou d'une réglementation nouvelle, doit faire l'objet d'un avenant écrit et préalable indiquant notamment son incidence sur les prix et les délais contestations relatifs à l'interprétation ou à l'exécution de la Commande pour d'exécution initiaux.

4- PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

Les prix définis à l'Offre s'entendent hors taxes pour des missions conformes aux normes en vigueur au jour de la Commande. Chaque Commande fera l'objet d'une facturation dont les modalités de paiement sont définies à l'Offre. Aucun escompte ne sera appliqué en cas de paiement par avance.

Selon les lois et règlements en vigueur, en cas de retard de paiement, seront dus au créancier des pénalités de retard exigibles de plein droit au taux BCE appliqué à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points, une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement, une indemnisation complémentaire pour frais de recouvrement engagés au-delà de l'indemnité forfaitaire. En outre, le Prestataire se réserve le droit de suspendre l'exécution de la Commande et/ou de toute autre commande en cours d'exécution, après mise en demeure d'avoir à payer restée sans effet dans le délai de huit (8) jours.

Aucune procédure de réception ne serait mise en place et dans le silence du Client dans le délai de 15 jours à compter de la mise en service de la Commande, le Client sera considéré comme ayant réceptionné la Commande sans réserve.

permettant de couvrir les conséquences pécuniaires de sa responsabilité résultant

7- CONFIDENTIALITE

Chaque partie reconnaît et convient que chacune et toutes les informations obtenues de l'autre partie ou de toute autre manière en rapport avec la Commande, sous quelque forme que ce soit, sont des informations confidentielles Chaque partie s'engage, pendant cinq ans après la réception de la Commande, à ne pas autoriser la duplication. l'utilisation ou la divulgation d'une de ces informations confidentielles en faveur de toute personne autre que ses salariés qui doivent en disposer pour l'exécution de la Commande, sauf autorisation écrite préalable de l'autre partie. Chaque partie s'engage à faire respecter les présentes dispositions par ses préposés ou prestataires éventuels. En revanche, il est expressément convenu et accepté que le Prestataire pourra se prévaloir globalement du marché réalisé pour le Client, à titre de simple référence commerciale.

8- NON RENONCIATION - DIVISIBILITE

Le fait que l'une des parties n'ait pas exigé, de façon permanente ou temporaire, l'application d'une clause quelconque des CGP, ne pourra en aucun cas être considéré comme une renonciation à se prévaloir, par ladite partie, des droits découlant de ladite clause.

En cas de bouleversement économique des conditions de la Commande par une cause extérieure et notamment en cas de nullité ou d'inapplicabilité d'une clause de celle-ci, les parties s'engagent à renégocier pour maintenir l'équilibre économique de la Commande.

9- RESILIATION ANTICIPEE

L'une ou l'autre des parties pourra résilier tout ou partie de la Commande en cas de manquement grave ou répété par l'autre partie à l'une de ses obligations contractuelles, après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet dans le délai de trente (30) jours, sans préjudice de tous dommages et intérêts qu'elle pourrait lui réclamer. En cas de résiliation anticipée à la demande du Client pour l'une des causes visées ci-dessus, le montant des dommages et intérêts qui lui seraient dus par le Prestataire ne pourra pas excéder celui de la Commande

10- FORCE MAJEURE

Les Parties ne pourront être tenues pour responsables de l'inexécution ou de la mauvaise exécution de leurs obligations contractuelles, lorsque celles-ci sont le fait d'un cas de force majeure, entendu comme tout évènement de quelque nature qu'il soit, échappant au contrôle des parties et de nature à rendre impossible ou exorbitante l'exécution par l'une des parties de ses obligations contractuelles et notamment tout cas de guerre, grèves, fermeture provisoire d'entreprise, émeutes, catastrophes naturelles, épidémie, pandémie, vol, incendie, dégradations volontaires, entraves au déplacement, mauvais fonctionnement ou interruption du réseau électrique ou du réseau d'eau. La Partie faisant l'objet d'un cas de force majeure en informera dans les plus brefs délais l'autre partie et s'engage à prendre les mesures propres à en pallier les conséquences. Dans l'hypothèse où l'exécution d'une Prestation serait suspendue pendant plus de trois (3) mois, chacune des Parties pourra résilier la Commande moyennant un préavis de quinze (15) jours adressé par lettre recommandée avec accusé de réception, sans réserve de payer le prix des prestations réalisées.

11- DROIT APPLICABLE - JURIDICTION COMPETENTE

La Commande est soumise au droit français. En cas de différends, litiges ou quelque cause que ce soit, et à défaut d'accord amiable entre les parties, le Tribunal de Commerce de NANTERRE sera exclusivement compétent pour connaître dudit litige quand bien même il v aurait recours en garantie ou pluralité de défendeurs



ASL Flandre Sud: Comptes 2022 et 2023

SCI Michel THOMAS - contact < contact@scimt.fr>

18 juillet 2024 à 12:58

À : Olivier Hess <olivier.hess@olliade.fr>

Cc: Petra Alexandre <Alexandre.Petra@rivp.fr>, catherine.bridonneau@seqens.fr, Daniel Macan <daniel.macan@olliade.fr>, LEGRAND Christopher <christopher.legrand@seqens.fr>, Manquat Louis <Louis.Manquat@rivp.fr>, FIMIEZ Kevin <kevin.fimiez@seqens.fr>, Anne HEURTEL <anne.heurtel@heurtelmoga.com>

Bonjour M. HESS,

J'ai bien noté la date prévisionnelle de l'AGO le 17/09 en remplacement de celle annoncée pour le 08/07/2024.

Dans le cadre de l'AG à venir, les questions diverses sont à traiter :

- SSI: constat suite visite du 25/06/2014
 - dysfonctionnement alarme, télésurveillance, consigne en cas de déclenchement : bips émis par la centrale mais non traités
 - o blocs de secours en panne signalés HS lors de la visite annuelle et non réparés
 - rapports visite annuelle non disponibles sur l'extranet
 - o registre incendie non rempli lors de la visite annuelle de maintenance (fin mars 2024)
 - 49 détecteurs sur contrat mais plus de 70 sur site
 - o 2 sirènes incendie non remplacées depuis 2023
 - o colonne sèche x2 non prise en compte sur nouveau contrat
 - o extincteurs vérifiés par 2 prestataires différents (ASL et SEQENS)
 - plan évacuation manguant
 - o fosses / grilles évacuation des fumées parking non nettoyées (vf départ incendie du 06/02)
 - Porte CF sur contrat (art 2) description de l'installation : 18
 - Porte CF sur contrat (art 5) montant du contrat : 14
 - Minoration de la valorisation du contrat
 - Quid des portes CF métalliques (non conformes en CF)
- Accès locaux techniques :
 - Local eau : successions de remplacement du cylindre entre SEQENS et RIVP
 - o Local électricité : même situation que local eau
 - Local ascenseur et pompe de relevage : ?
 - o Organigramme des ouvertures par clefs jamais établi
- Contrats ASL :
 - Justification changements contrats de façon unilatérale sans information des membres de l'ASL (assurance, ...)
 - Securitas : factures sans contrepartie de prestation
 - Portis: NYN08 et NN09: facturation sans contrepartie
 - Liste incomplète des contrats sur l'extranet
- Comptabilité :
 - Me confirmez-vous que l'AG du 17 septembre portera également sur les comptes de 2021 ?
 - Retard de plus d'un an sur la reprise de la comptabilité exercices antérieurs donc régularisation charges locataires impossible
 - o Prélèvements sans factures (SFR, ...) toujours établis avec au nom de Gerloge (ASL avant 2023)
 - Prendre en compte l'article 5 des statuts :
 - …. Sont exclues des charges de l'ASL, les dépenses entraînées par le fait ou la faute d'un membre, d'un bien dont le membre a

la garde, ou d'une personne dont le membre est responsable.

- Portails :
 - Plus d'un an de dysfonctionnement suite à des négligences (cf courrier PORTIS/M. GARAUD) : une analyse s'impose
 - Suivi des demandes d'intervention par internet (ex service e-OTIS) sans équivalent chez le nouveau prestaire
 - Insécurité sur le site dûe à l'absence de suivi (devis PORTIS laissés en attente)
 - Mécontentements des locataires
 - Non-respect de date de remise en fonction faute d'une prise en compte de l'existant (ventouses hs, horloge, ...)
 - Accumulation de devis / factures par dérogation de la résolution 11 AGO du 09 mars 2023

Cette liste non exhaustive met en évidence l'intérêt d'un échange constructif pour préserver notre bien immobilier et l'importance de la présence de décisionnaires lors de l'assemblée.

Bien cordialement

Th. THOMAS

De : Olivier Hess <olivier.hess@olliade.fr> **Envoyé :** mardi 16 juillet 2024 12:39

À: SCI Michel THOMAS - contact <contact@scimt.fr>

Cc: Petra Alexandre <Alexandre.Petra@rivp.fr>; catherine.bridonneau@seqens.fr; Daniel Macan <daniel.macan@olliade.fr>;

LEGRAND Christopher <christopher.legrand@seqens.fr>; Manquat Louis <Louis.Manquat@rivp.fr>; FIMIEZ Kevin

<kevin.fimiez@seqens.fr>

Objet: Re: ASL Flandre Sud: Comptes 2022 et 2023

[Texte des messages précédents masqué]



T. 01 55 90 52 00 www.olliade.fr contact@olliade.fr

MANDAT DE PRESIDENCE D'ASL

ASL FLANDRES SUD Bd de la Villette - rue de Kabylie - rue Gaston Rebuffat - rue de Tanger 75019 Paris

Entre les soussignés parties :

- 1. D'une part, l'ASL FLANDRES SUD, sis bd de la Villette rue de Kabylie rue Gaston Rebuffat rue de Tanger, 75019 Paris, représenté par, agissant en exécution de la décision adoptée par l'assemblée du 17/09/2024
- 2. D'autre part, le cabinet Olliade, société à responsabilité limitée, espace clientèle au 23 rue Davy, 75017 Paris, siège social sis 52 rue Klock, 92110 Clichy, RCS Nanterre 507 801 488, Administrateur d'immeubles, gérance, Président de copropriétés, ventes, locations, garantie en activité de syndic de copropriété pour un montant de six millions cinq cent mille euros par GALIAN, 89 rue de la Boétie, 75008 Paris. Assurée en responsabilité civile professionnelle conformément à l'article 3 de la loi du 2 janvier 1970 précitée auprès de la compagnie d'assurance AGF, titulaire de la Carte Professionnelle N° 10.92.N982 délivrée par la préfecture de Nanterre, représentée par son Gérant, M. Olivier Hess

Il a été convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

Le Président professionnel ne peut ni demander ni recevoir, directement ou indirectement, d'autres rémunérations, à l'occasion de la mission dont il est chargé au titre du présent contrat, que celles dont les conditions de détermination y sont précisées, y compris en provenance de tiers.

1. Missions

L'ASL à Olliade qui l'accepte le mandat d'exercer la mission de Président de l'ASL ci-dessus désigné.

2. Durée du contrat

Le présent contrat est conclu pour une durée de 12 mois. Il prendra effet le 18/09/2024 et prendra fin le 30 09 2025. Il n'est pas renouvelable par tacite reconduction.

3. Révocation du Président

Le contrat de Président peut être révoqué par l'assemblée générale des membres de l

'ASL statuant à la majorité des voix de tous les membres de l'ASL. Cette révocation doit être fondée sur un motif grave et légitime porté à la connaissance du Président par lettre recommandée avec accusé de réception, trois mois au moins avant l'assemblée susvisée.

4. Démission du Président

Le Président pourra mettre fin à ses fonctions à condition d'en avertir le président du conseil consultatif, au moins trois mois à l'avance par lettre recommandée avec accusé de réception.

5. Nouvelle désignation de Président

A la fin du présent contrat, l'assemblée générale des membres de l'ASL procède à la désignation du Président de l'ASL. Un nouveau contrat, soumis à l'approbation de l'assemblée générale, est conclu avec le Président renouvelé dans ses fonctions ou avec le nouveau syndic.





T. 01 55 90 52 00 www.olliade.fr contact@olliade.fr

6. Prestations et modalités de rémunération du Président professionnel

La rémunération du Président de l'ASL est déterminée de manière forfaitaire.

Toutefois, une rémunération spécifique peut être perçue en contrepartie des prestations particulières limitativement énumérées et dans les conditions stipulées au 7.2 du présent contrat.

7.1. Le forfait

7.1.1. Contenu du forfait

Le forfait convenu entre les parties comprend toutes les prestations fournies par le Président au titre de sa mission, à l'exclusion des prestations limitativement énumérées à l'annexe 2. A ce titre, il effectue les visites et vérifications périodiques de l'ASL impliquées par la mission relative à l'administration, à la conservation, à la garde et à l'entretien de l'immeuble. Il est convenu la réalisation, au minimum, de deux visites et vérifications annuelles de l'ASL.

Une liste des prestations incluses dans le forfait est annexée au présent contrat (Annexe I).

Les frais de reprographie et les frais administratifs afférents aux prestations du forfait sont inclus dans la rémunération forfaitaire.

Ne donnent lieu à aucune rémunération supplémentaire et sont comprises dans la rémunération forfaitaire :

-les formalités de déclaration de sinistre concernant les parties communes et les parties privatives quand le sinistre a sa source dans les parties communes ;

-la gestion des règlements aux bénéficiaires.

7.1.2. Précisions concernant la tenue de l'assemblée générale annuelle

Les parties conviennent que l'assemblée générale annuelle sera comprise dans le forfait pour une durée d'une heure à l'intérieur d'une plage horaire allant de 9 heures à 18 heures, par le Président ;

7.1.3. Prestations optionnelles qui peuvent être incluses dans le forfait sur décision des parties

Le forfait convenu entre les parties en vertu du présent contrat pourra expressément inclure l'une ou plusieurs des prestations ci-dessous : l'organisation d'une réunion avec le conseil consultatif d'une durée de 1 heures.

7.1.4. Archivage

A défaut de contrat d'archivage au nom de l'ASL, les frais d'archivage extériorisés sont refacturés aux frais réels avec remise d'un bordereau d'archivage. Les recherches d'archives par Olliade sont comprises dans le forfait prévu à l'article 7.1.5 cidessous.

7.1.5. Modalités de rémunération

La rémunération forfaitaire annuelle perçue par le Président au titre du présent contrat s'élève à la somme de :

10.700,00 € HT soit 12.840,00 € TTC

Cette rémunération est payable d'avance, suivant de façon trimestrielle. Les dépassements des horaires et durées convenus pour la tenue des assemblées générales, réunions et visites/ vérifications périodiques incluses dans le forfait sont facturés selon le coût horaire mentionné au 7.2.1.

L'envoi des documents afférents aux prestations du forfait donne lieu à remboursement au Président des frais d'affranchissement ou d'acheminement engagés.

7.2. Les prestations particulières pouvant donner lieu à rémunération complémentaire

7.2.1. Modalités de rémunération des prestations particulières

La rémunération due au Président professionnel au titre des prestations particulières est calculée :

-soit en application du coût horaire ci-dessous, appliqué au prorata du temps passé : 120€/ heure hors taxes, soit 144,00 €/ heure toutes taxes comprises ;



T. 01 55 90 52 00 www.olliade.fr contact@olliade.fr

-soit en application du tarif convenu par les parties pour chaque prestation particulière.

La rémunération due au titre des prestations particulières s'entend hors frais d'envoi. L'envoi des documents afférents aux prestations particulières donne lieu à remboursement au Président des frais d'affranchissement ou d'acheminement engagés.

7.2.2. Prestations relatives aux réunions et visites supplémentaires (au-delà du contenu du forfait stipulé aux 7.1.1 et 7.1.3)

DÉTAIL DE LA PRESTATION	MODALITÉS DE TARIFICATION convenues
La préparation, la convocation et la tenue d'une assemblée générale supplémentaire	16,21€HT/lot (19,45€TTC) avec un minimum de 300€ HT (360 TTC); présence au temps passé
L'organisation d'une réunion supplémentaire avec le conseil consultatif par rapport à celle incluse dans le forfait au titre du 7.1.3	Temps passé
La réalisation d'une visite supplémentaire de l'ASL par rapport à celles incluse dans le forfait au titre du 7.1.1	

7.2.3. Prestations relatives au statuts de l'ASL

DÉTAIL DE LA PRESTATION	MODALITÉS DE TARIFICATION convenues
L'établissement ou la modification des statuts de l'ASL à la suite d'une décision d'assemblée	Temps passé
La publication de l'état descriptif de division et des statuts ou des modifications apportées à ces actes	

7.2.4. Prestations de gestion administrative et matérielle relatives aux sinistres

DETAIL DE LA PRESTATION	MODALITÉS DE TARIFICATION convenues
Les déplacements sur les lieux	
La prise de mesures conservatoires	
L'assistance aux mesures d'expertise	Temps passé, sauf si couvert par des pertes indirectes versées par l'assurance
Le suivi du dossier auprès de l'assureur	

Les prestations effectuées en dehors des jours et heures ouvrables et rendues nécessaires par l'urgence sont facturées au coût horaire majoré de 150,00 € HT (180,00 € TTC), + 50 % après 20h30, +75 % après 22h.

7.2.5. Prestations relatives aux travaux et études techniques

Les travaux dont la liste est jointe en Annexe 2 peuvent faire l'objet d'honoraires spécifiques.

Ces honoraires concernent :

- -les travaux de conservation ou d'entretien de l'immeuble, autres que ceux de maintenance ou d'entretien courant ;
- -les travaux portant sur les éléments d'équipement communs, autres que ceux de maintenance ;
- -les travaux d'amélioration, tels que la transformation d'un ou de plusieurs éléments d'équipement existants, l'adjonction d'éléments nouveaux, l'aménagement de locaux affectés à l'usage commun ou la création de tels locaux, l'affouillement du sol et la surélévation de bâtiments ;
- -les études techniques, telles que les diagnostics et consultations ;
- -d'une manière générale, les travaux qui ne concourent pas à la maintenance et à l'administration des parties communes ou à la maintenance et au fonctionnement des équipements communs de l'immeuble.



T. 01 55 90 52 00 www.olliade.fr contact@olliade.fr

Les honoraires complémentaires éventuels sont votés lors de la même assemblée générale que les travaux concernés et aux mêmes règles de majorité.

Le présent contrat ne peut se lire comme fixant un barème relatif à ces honoraires spécifiques, même à titre indicatif. Une telle rémunération fixée dans le projet de résolution soumis au vote de l'assemblée générale doit être exprimée en pourcentage du montant hors taxes des travaux, à un taux dégressif selon l'importance des travaux préalablement à leur exécution

Les diligences entreprises par le Président dans le cadre de la réalisation du diagnostic de performance énergétique collectif et de l'audit énergétique peuvent donner lieu à rémunération dans les conditions prévues au présent article.

7.2.6. Prestations relatives aux litiges et contentieux (hors frais de recouvrement visés au point 9.1)

DÉTAIL DE LA PRESTATION	MODALITÉS DE TARIFICATION convenues
La mise en demeure d'un tiers par lettre recommandée avec accusé de réception	20,00€ HT, soit 24,00 TTC
La constitution du dossier transmis à l'avocat, à l'huissier de justice ou à l'assureur protection juridique (à l'exclusion des formalités visées au 7.2.4)	195,00€ HT soit 234,00€ TTC
Le suivi du dossier transmis à l'avocat	Temps passé

7.2.7. Autres prestations

DÉTAIL DE LA PRESTATION	MODALITÉS [TARIFICATION convenues	DE
Les diligences spécifiquement liées à la préparation des décisions d'acquisition ou de disposition des parties communes	Temps passé	
La reprise de la comptabilité sur exercice(s) antérieur(s) non approuvés ou non répartis (changement de syndic)		
La représentation de l'ASL aux assemblées d'une structure extérieure (syndicat secondaire, union de syndicats, association syndicale libre) créée en cours de mandat ainsi qu'aux assemblées supplémentaires de ces mêmes structures si elles existaient antérieurement à la signature du présent contrat		
La constitution et le suivi du dossier d'emprunt souscrit au nom de l'ASL	Temps passé	
La constitution et le suivi d'un dossier de subvention accordé a l'ASL	400€HT soit 480€T	ГС
L'immatriculation initiale de l'ASL	400€HT soit 480€T	ГС

8. Défraiement et rémunération du Président non professionnel

- NON APPLICABLE -

9. Frais et honoraires imputables aux seuls membres de l'ASL

Le coût des prestations suivantes est imputable au seul membre de l'ASL concerné et non à l'ASL.

PRESTATIONS	DÉTAILS	TARIFICATION PRATIQUÉE
9.1. Frais de recouvrement	Mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception; Relance après mise en demeure; Conclusion d'un protocole d'accord par acte sous seing privé; Frais de constitution d'hypothèque; Frais de mainlevée d'hypothèque; Dépôt d'une requête en injonction de payer;	20,00€ HT, soit 24,00 TTC 20,00€ HT, soit 24,00 TTC gratuit 206€ HT, soit 247,20€ TTC Temps passé Temps passé Temps passé

Olliade

GESTION DE COPROPRIÉTÉS & DE BIENS LOCATIFS

T. 01 55 90 52 00 www.olliade.fr contact@olliade.fr

	Constitution du dossier transmis à l'auxiliaire de justice (uniquement en cas de diligences exceptionnelles); Suivi du dossier transmis à l'avocat (uniquement en cas de diligences exceptionnelles).	Temps passé
9.2. Frais et honoraires liés aux mutations	Etablissement de l'état daté Opposition sur mutation (article 20 I de la loi du 10 juillet 1965); Délivrance du certificat prévu à l'article 20 II de la loi du 10 juillet 1965.	- Etat daté 316,67€HT 380,00€TTC 145,00 € HT soit 174,00 € TTC Gratuit
9.3 Frais de délivrance des documents sur support papier	diagnostic de performance energetique individuel mentionnées à	20€HT soit 24€ TTC l'acte

10. ASL en difficulté

En cas de désignation d'un administrateur provisoire, le présent contrat prendra fin à la nomination de l'administrateur provisoire, sans indemnité.

11. Reddition de compte

La reddition de compte interviendra chaque année au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice comptable.

12. Compétence

Tous les litiges nés de l'exécution du présent contrat sont de la compétence de la juridiction du lieu de situation de l'ASL. Les parties élisent domicile aux fins des présentes, aux adresses ci-dessous :

Les parties elisent domicile aux fins des presentes, aux ad	resses ci-dessous :
Pour le Président à son siège social; pour l'ASL à l'immeub	ole
Fait en deux exemplaires et signé ce jour, le	_ à Paris
OLLIADE	L'ASL





T. 01 55 90 52 00 contact@olliade.fr www.olliade.fr

ANNEXE 1: LISTE NON LIMITATIVE DES PRESTATIONS INCLUSES DANS LE FORFAIT

		TIVE DES PRESTATIONS INCLUSES DANS LE FORFAIT		
	PRESTATIONS	DETAILS		
I Assemblée générale	I-1° Préparation de l'assemblée générale.	 a) Etablissement de l'ordre du jour; b) Mise à disposition de tous les membres de l'ASL des différentes pièces comptable justificatives dans les conditions prévues à l'article 18-1 de la loi du 10 juillet 1965. 		
	I-2° Convocation à l'assemblée générale	a) Elaboration et envoi de la convocation avec l'ordre du jour, des documents à joindre à la convocation et des projets de résolutions.		
	I-3° Tenue de l'assemblée générale.	a) Présence du Président ou de son représentant à l'assemblée générale suivant les stipulations prévues par le contrat au titre du forfait ; b) Etablissement de la feuille de présence, émargement, vérification des voix et des pouvoirs ; c) Rédaction et tenue du registre des procès-verbaux.		
	I-4° Information relative aux décisions prises en assemblée générale.	Envoi et notification du procès-verbal comportant les décisions prises en assemblée générale aux membres de l'ASL (opposant ou défaillant) ;		
II Conseil consultatif	II-5° Mise à disposition et communication au conseil consultatif de toutes pièces ou documents se rapportant à la gestion de l'ASL ou des lots gérés (notamment par accès en ligne sécurisé) ;			
	II-6° Recueil des avis écrits du conseil consultatif lorsque sa consultation est obligatoire.			
III Gestion des opérations financières et comptabilité générale de l'ASL	III-7° Comptabilité de l'ASL	a) Etablissement des comptes de gestion et des annexes de l'ASL; b) Etablissement du budget prévisionnel, en collaboration avec le conseil consultatif; c) Présentation des comptes en conformité avec la réglementation en vigueur.		
	III-8° Comptes bancaires.	Ouverture d'un compte bancaire séparé		
	III-9° Comptabilité séparée de chaque membre de l'ASL.	a) Tenue des comptes de chaque membre de l'ASL; b) Appel des provisions sur budget prévisionnel; c) Imputations des consommations individuelles de fluide ou d'énergie; d) Reconstitution des consommations, forfaits et régularisations sur compteurs en l'absence de relevé; e) Appels sur régularisations de charge; f) Appels des cotisations du fonds de travaux.		
	III-10° Autres.	a) Vérification et paiement des factures des fournisseurs et prestataires; b) Recouvrement des créances auprès des tiers : relance par lettre simple avant mise en demeure; c) Calcul des intérêts légaux au profit de l'ASL; d) Attestation de TVA aux fournisseurs et prestataires.		
	III-11° Remise au Président successeur.	a) Remise de l'état financier, de la totalité des fonds, de l'état des comptes des membres de l'ASL et des comptes de l'ASL.		



T. 01 55 90 52 00 www.olliade.fr contact@olliade.fr

	IV-12° Immatriculation de l'ASL.	a) Mise à jour du registre d'immatriculation.			
IV Administration et gestion de l'ASL en conformité avec ses statuts	IV-13° Documents obligatoires.	 Gestion de tous les audits, diagnostics et dossiers obligatoires (à l'exclusion du diagnostic de performance énergétique collectif et de l'audit énergétique, qui peuvent faire l'objet d'honoraires spécifiques dans les conditions précisées au 7.2.5 du présent contrat); Etablissement et mise à jour du carnet d'entretien Etablissement et mise à jour de la liste des membres de l'ASL; 			
	IV-15° Entretien courant et maintenance.	a) Visites de l'ASL et vérifications, selon les stipulations prévues au contrat; b) Gestion des travaux d'entretien courant et de maintenance c) Vérifications périodiques imposées par les réglementations en vigueur sur les éléments d'équipement communs; d) Négociation, passation, suivi des marchés des prestataires et gestion des contrats à l'échéance dans le cadre du budget prévisionnel; e) Etablissement et présentation à l'assemblée générale, au moins tous les trois ans, de la liste des travaux d'entretien et de conservation des parties communes et des éléments d'équipement commun nécessaires dans les trois années à échoir, en vue de la constitution de provisions spéciales; f) En vue de la consultation au cours d'une assemblée générale incluse dans le forfait, appel d'offres, étude des devis et mise en concurrence résultant de la demande d'une pluralité de devis ou de l'établissement d'un devis descriptif soumis à l'évaluation de plusieurs entreprises lorsque celle-ci est obligatoire dans le cadre des travaux de maintenance.			
V Assurances	V-16° Souscription des polices d'assurance au nom de l'ASL soumise au vote de l'assemblée générale. V-17° Déclaration des sinistres concernant les parties communes ou les parties privatives lorsque le dommage a sa source dans les parties communes. V-18° Règlement des indemnités aux				
VI Gestion du personnel	bénéficiaires. VI-19° Recherche et entretien préalable.				
	VI-20° Etablissement du contrat de travail et de ses avenants éventuels. VI-21° Gestion des procédures de rupture du contrat de travail.				
	VI-22° Paiement du salaire, tenue du livre des salaires, édition des bulletins de paies.				
	VI-23° Déclarations et paiement aux organismes fiscaux et sociaux.				





T. 01 55 90 52 00 www.olliade.fr contact@olliade.fr

	VI-24° Attestations et déclarations obligatoires.
	VI-25° Gestion des remplacements pendant les congés, arrêts maladie et maternité.
	VI-26° Mise en place et mise à jour du document unique d'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs.
	VI-27° Gestion de la formation du personnel de l'ASL. VI-28° contrôle d'activité du personnel de l'ASL.

ANNEXE 2: LISTE LIMITATIVE DES PRESTATIONS PARTICULIÈRES POUVANT DONNER LIEU AU VERSEMENT D'UNE RÉMUNÉRATION SPÉCIFIQUE COMPLÉMENTAIRE

PRESTATIONS	DETAILS			
I Prestations relatives aux réunions et visites supplémentaires	1° Préparation, convocation et tenue d'assemblées générales supplémentaires et dépassement des plages horaires de référence convenues ; 2° Organisation de réunions supplémentaires avec le conseil consultatif ; 3° Réalisation de visites supplémentaires de l'ASL.			
II Prestations relatives au statuts de l'ASL:	4° Etablissement ou modification des statuts de l'ASL à la suite d'une décision de l'ASL ; 5° Publication le cas échéant.			
III Prestations de gestion administrative et matérielle relatives aux sinistres	6° Déplacements sur les lieux ; 7° Prise de mesures conservatoires ; 8° Assistance aux mesures d'expertise ; 9° Suivi du dossier auprès de l'assureur.			
IV Prestations relatives aux travaux et études techniques.				
V Prestations relatives aux litiges et contentieux (hors recouvrement de créances auprès des membres de l'ASL)	10° Mise en demeure par lettre recommandée accusée de réception ; 11° Constitution du dossier transmis à l'avocat, à l'huissier, à l'assureur protection juridique ; 12° Suivi du dossier transmis à l'avocat.			
VI Autres prestations	13° Diligences spécifiquement liées à la préparation des décisions d'acquisition ou de dispositions de parties communes (hors prestations visées au II); 14° Reprise de la comptabilité sur exercice(s) antérieur(s) non approuvés ou non réparti(s), en cas de changement de Président; 15° Représentation de l'ASL aux assemblées d'une structure extérieure (syndicat secondaire, union de syndicats, association syndicale libre) créée en cours de mandat ainsi qu'aux assemblées supplémentaires de ces mêmes structures si elles existaient antérieurement à la signature du contrat de Président; 16° Constitution et suivi du dossier d'emprunt souscrit au nom de l'ASL en application des alinéas 1 et 2 de l'article 26-4 de la loi du 10 juillet 1965;			



T. 01 55 90 52 00 www.olliade.fr contact@olliade.fr

17° Constitution et suivi d'un dossier de subvention a	au profit de l'ASL ;
--	----------------------

18° Immatriculation initiale de l'ASL.



23 rue Davy, 75017 PARIS

T. 01 55 90 52 00

• 52 rue Klock, 92110 CLICHY

www.olliade.fr

OLLIADE SARL • RCS NANTERRE 507 801 488 • SIÈGE SOCIAL 52 RUE KLOCK, 92110 CLICHY • contact@olliade.fr CARTE PROFESSIONNELLE 9201 2018 000 045 308 • GARANTIE FINANCIÈRE GALIAN, 89 RUE DE LA BOÉTIE, 75008 PARIS

Détails Projet régularisation

Vous trouverez dans cette annexe le détail par lot des sommes régularisées

SCI THOMAS MICHEL 9 Impasse les Hauts de Serignan 34410 SERIGNAN

f Informations clients

Copropriété

ASL FLANDRES SUD

Copropriétaire

SCI THOMAS MICHEL

Nos biens

€ Eléments financiers

Fonds de travaux $0,00 \in$ Avances trésorerie $0,00 \in$ Autres avances $0,00 \in$

? Vos interlocuteurs

Gestionnaire

François MULLER francois.muller@olliade.fr

A PARIS, le 15/07/2024 (Arrêté du 31/12/2021)

1/1

Retrouvez le détail de cet appel dès maintenant sur votre extranet (https://olliade.neotimm.com/extranet/login).

Solde Charges courantes 2021	A répartir	Tantièmes	Quotes-parts	Déductible	Récupérable
			-	-	-
3,00	33 496,45		10 052,63	8 097,55	1955,08
Charges Communes Générales	24 056,45	31/100	7 457,50	6322,52	1134,98
Electricité Minuterie	1273,09		394,66	-	394,66
Assurance multi-risques	8 996,80		2789,01	2789,01	-
Contrat nettoyage	882,16		273,47	273,47	-
Contrat espaces verts	468,00		145,08	-	145,08
Contrat entretien extincteurs	1142,02		354,03	-	354,03
Contrat télésurveillance	890,20		275,96	275,96	-
Travaux divers (Nr)	626,07		194,08	194,08	-
Entretien divers (R)	778,11		241,21	-	241,21
Honoraires syndic	9 000,00		2790,00	2790,00	-
Charges Bâtiment 1	8 213,08	31/100	2546,06	1762,95	783,11
Contrat nettoyage	3 123,92		968,42	968,42	-
Contrat mat securite incendie	676,98		209,86	-	209,86
Contrat entretien portes autom	1849,18		573,25	-	573,25
téléphone télésurveillance	575,52		178,41	178,41	-
Travaux divers (Nr)	1987,48		616,12	616,12	-
Charges Bâtiment 2	1226,92	4/100	49,07	12,08	36,99
Contrat pompe de relevage	302,06		12,08	12,08	-
Contrat entretien portes autom	924,86		36,99	-	36,99

Régul N° : CCG-108707 Total TTC : 134.63 € AG le : 17/09/2024

Total quotes-parts dépenses $10\,052,63\,$ € Solde de charges débiteur Provisions sur charges appelées $9\,918,00\,$ € $134,63\,$ €